



agence d'urbanisme de
la région mulhousienne



Les équipements sportifs dans l'agglomération mulhousienne

Etat des lieux & perspectives







CE QU IL FAUT RETENIR concernant les équipements sportifs de m2A

- Des équipements diversifiés mais un taux d'équipement sportif plutôt faible par rapport à la densité de population de la région mulhousienne et la moyenne nationale
- Des équipements anciens d'où des enjeux en termes de rénovation des salles de pratique
- 20% de la population de l'agglomération mulhousienne est licenciée d'un club sportif
- Une baisse de la pratique en club (tennis, foot, athlétisme, gymnastique....)
- Une demande grandissante pour de la pratique libre
- Essor de nouvelles pratiques (steet work out, cross fit, tennis paddel, futsal, pratiques à destination des seniors...)
- Le sport se privatise de plus en plus (tendance locale et nationale)
- L'intercommunalité : un rôle à redéfinir en matière de gouvernance sportive ?
- Une pratique qui s'affranchit des limites communales
- Vers un schéma directeur des équipements sportifs ?



Après le stade de l'III et le stade du Waldeck, m2A poursuit la rénovation des pistes d'athlétisme. Ici, la **rénovation du stade des mines (Pulversheim)**



Introduction



Nouveau gymnase de Bourzwiller (Mulhouse) : sa taille, sa forme et sa couleur en font «un signal pour le pôle sportif voisin, nouveau lieu de vie du quartier et symbole de son renouveau» selon JM Lesage, l'architecte du projet.

Le sport au cœur de multiples enjeux pour une communauté

Les enjeux liés au développement des pratiques physiques et sportives quelles que soient leurs formes (spectacle, éducation, santé, compétition, loisir,...) sont multiples. Ils dépassent le simple développement des disciplines sportives. **Le sport catalyse aujourd'hui de nombreux enjeux de société, d'aménagement du territoire, économiques, de santé, de cohésion sociale, de mixité sociale, de développement durable et d'image.**

Quelles sont les retombées économiques (dont touristiques) générées par les clubs sportifs et les événements sportifs ? Le maillage des équipements sportifs favorise-t-il le développement de la pratique sur le territoire ? En quoi un club, une politique sportive peuvent-ils contribuer à la notoriété d'un territoire, à son image ? Le maillage du territoire en équipements sportifs, la conception des équipements peuvent-ils avoir un impact sur la mixité sociale ? Autant de questions que soulève la problématique.

Sommaire

Éléments de méthode	p. 5
Etat des lieux des équipements sportifs	p. 6
Contingent et répartition territoriale	p. 6
Les courts de tennis	p. 9
Les piscines	p.11
Les terrains de grands jeux (football & rugby)	p.13
Les équipements sportifs extérieurs	p.15
Les salles de pratique collective	p.17
Les autres équipements sportifs	p.19
Age et état des équipements/installations	p.21
Disponibilité des équipements	p.21
Gouvernance	p.22
Profil des usagers	p.25
Evolution des pratiques sportives	p.26
Enjeux et perspectives	p.28
Annexes	p.32

L'objectif de la mission : produire un état des lieux des équipements et identifier les enjeux locaux

La diffusion de la pratique sportive et sa diversification, induisent de nouveaux besoins. Le développement de la pratique sportive s'inscrit désormais dans un contexte de développement durable, d'optimisation de l'utilisation des fonds publics comme des installations, de satisfaction de la population.

L'objectif de la mission consiste à **établir un état des lieux de l'offre disponible et à donner des perspectives pour son évolution.** Ce document vise à **améliorer la connaissance globale des équipements sportifs dans les 39 communes de l'agglomération mulhousienne.** Dans un contexte intercommunal en pleine évolution (élargissement de l'intercommunalité, fusion de communes, projet d'agglomération) et un cadre budgétaire de plus en plus contraint pour les collectivités, cette analyse identifiera **les leviers permettant d'élaborer une stratégie d'agglomération en matière d'équipements sportifs.**

Définition

Article L. 312-2 du code du sport, « un équipement sportif est un **bien immobilier appartenant à une personne publique ou privée, spécialement aménagé ou utilisé, de manière permanente ou temporaire, en vue d'une pratique sportive et ouvert aux pratiquants à titre gratuit ou onéreux** ».



Éléments de méthode

Mobilisation des données du Recensement national des Équipements Sportifs (RES)

Les états généraux du sport organisés par le ministère de la jeunesse et des sports en 2002, ont conduit à la mise en place d'une méthodologie de recensement des équipements sportifs. L'objectif de cet outil est d'apporter une aide à la décision aux collectivités dans le cadre de l'élaboration d'une politique sportive territoriale.

Le recensement national des équipements sportifs, source d'information gratuite et régulièrement mise à jour, comptabilise près de 160 types d'équipements différents classés par famille. Cette base statistique sera mobilisée dans le cadre de la mission.

Analyse par famille d'équipements

La première partie concernant l'état des lieux des équipements sportifs, porte sur l'analyse des 6 familles d'équipements telles que définies ci-dessous. Cette expertise s'appuie sur les familles d'équipements. Elle s'inscrit dans l'atlas national des équipements sportifs et sera complétée par une analyse plus fine portant des temps d'accès aux équipements et la demande exprimée.

Catégories	Famille d'équipements	Typologie des équipements composant la catégorie
1	Bassins aquatiques	<i>couverts/découverts</i>
2	Courts de tennis	<i>couverts/découverts</i>
3	Terrains de grands jeux	<i>terrains de football, rugby, mixtes, base ball, cricket, hockey</i>
4	Salles de pratique collective	<i>salles polyvalentes, salles des fêtes, multisport, gymzane, dojo, sports de combat, cours collectifs, danse musculation, squash, tennis de table ...</i>
5	Équipements extérieurs et petits terrains en accès libre	<i>city stade, skate parks, parcours de santé, boulodrome, terrains extérieurs de basket, handball, volley-ball, beach-volley, quilles...</i>
6	Autres équipements	<i>stade d'athlétisme, aires de sports de glace, équipements équestres, parcours de golf, velodromes, circuits de vitesse et moto, structure artificielles d'escalade aérodrome, frontons, tanks à ramer, stands de tir, pas de tir à l'arc ...)</i>

Source : Atlas des équipements, ministère des sports, janvier 2011 - RES 2016

Entretiens aux élus

Afin de confronter et/ou compléter les données statistiques et études réalisées, **un panel d'élus au sport a été sollicité pour compléter tant le diagnostic que les enjeux et perspectives.**



Etat des lieux des équipements sportifs :

Contingent et répartition territoriale

La pratique d'une activité physique et sportive peut se faire presque partout, dans des lieux aménagés ou non. Toutefois certaines pratiques réclament des équipements spécifiques. Leur recensement et leur qualification permet de mesurer localement l'offre de services sportifs, et de la mettre en perspective avec la demande de pratiquants potentiels.

845 équipements sportifs dans l'agglomération mulhousienne en juillet 2016

➔ **Les communes de la bande rhénane ont les taux d'équipement sportifs les plus élevés de l'agglomération**

Communes	Nombre d'équipements	Pop 2014	Nombre d'équipements pour 1000 hab
BALDERSHEIM	14	2 600	5,4
BANTZENHEIM	14	1 644	8,5
BATTENHEIM	8	1 462	5,5
BERRWILLER	5	1 183	4,2
BOLLWILLER	11	3 850	2,9
BRUEBACH	0	1 046	0,0
BRUNSTATT-DIDENHEIM	43	7 899	5,4
CHALAMPE	8	961	8,3
DIETWILLER	7	1 432	4,9
ESCHENTZWILLER	4	1 521	2,6
FELDKIRCH	2	955	2,1
FLAXLANDEN	5	1 451	3,4
GALFINGUE	3	804	3,7
HABSHEIM	20	4 820	4,1
HEIMSBRUNN	8	1 328	6,0
HOMBOURG	7	1 251	5,6
ILLZACH	50	14 448	3,5
KINGERSHEIM	29	12 918	2,2
LUTTERBACH	21	6 359	3,3
MORSCHWILLER-LE-BAS	10	3 621	2,8
MULHOUSE	186	111 167	1,7
NIFFER	9	966	9,3
OTTMARSHEIM	21	1 780	11,8
PETIT-LANDAU	7	797	8,8
PFASTATT	22	9 427	2,3
PULVERSHEIM	8	2 929	2,7
REININGUE	6	1 950	3,1
RICHWILLER	14	3 507	4,0
RIEDISHEIM	36	12 102	3,0
RIXHEIM	78	13 773	5,7
RUELSHEIM	7	2 317	3,0
SAUSHEIM	40	5 449	7,3
STAFFELFELDEN	11	3 865	2,8
STEINBRUNN-LE-BAS	4	659	6,1
UNGERSCHEIM	11	2 094	5,3
WITTELSHEIM	45	10 341	4,4
WITTENHEIM	59	14 713	4,0
ZILLISHEIM	8	2 622	3,1
ZIMMERSHEIM	4	1 066	3,8
Total Région Mulhousienne	845	273 077	3,1

Le **taux d'équipement de l'agglomération mulhousienne atteint 3,1 équipements sportifs pour 1000 habitants.**

A l'exception de Hombourg, 5 des 6 communes qui composent la bande rhénane de m2A affichent les taux d'équipements/1000 habitants les plus élevés, compris entre 8,3 et 11,8. Sausheim est également bien équipée par rapport à la population municipale avec un taux de 7,3 équipements sportifs/1000 habitants.

Le taux est le plus faible à Mulhouse avec 1,9 équipements sportifs pour 1000 habitants.

Les contraintes liées à la gestion des équipements sportifs ne sont pas les mêmes selon le type d'espace, rural ou urbain. Dans les zones urbaines plus peuplées, le risque de saturation des équipements est la problématique principale. A contrario, en zone périurbaine, l'activité des clubs, en particulier dans les sports collectifs, exige l'implantation de terrains et d'installations même si la population est moins nombreuse. Ainsi, rapportée à la population, la densité en équipements sportifs est donc plus élevée dans les espaces périrurbains.

➔ **Mais le taux d'équipement sportif de m2A reste globalement faible**

En comparant le taux d'équipement de l'agglomération mulhousienne à celui du département du Haut-Rhin, de l'Alsace et de la France métropolitaine, **le territoire apparaît en déficit.** Plus globalement, l'Alsace affiche un taux d'équipement plutôt faible.

26 % des équipements sportifs haut-rhinois sont situés dans la région mulhousienne



Contingent et typologie des équipements sportifs de m2A

Familles d'équipements sportifs	Nb équipements sportifs dans la RM
Site d'activités aquatiques et nautiques	1
Parcours de golf	5
Parcours sportif/santé	8
Structure Artificielle d'Escalade	10
Divers équipements Sports de nature	14
Equipement équestre	14
Skate park & vélo Freestyle	14
Equipement d'athlétisme	22
Bassin de natation	24
Pas de tir	28
Salle de combat	28
Salle non spécialisée	31
Equipement d'activités de forme et de santé	36
Boulodrome	49
Plateau EPS	52
Salle ou terrain spécialisé	75
Salle multisports	91
Terrain extérieur de petits jeux collectifs	93
Terrain de grands jeux	158
Court de tennis	170
TOTAL	923

→ Une gamme d'équipements sportifs diversifiée sur l'ensemble du territoire

Les équipements sportifs les plus répandus dans m2A sont les courts de tennis et les terrains de grands jeux. Dans cette dernière catégorie, les terrains de foot en représentent la quasi totalité. Ils constituent d'ailleurs, le seul équipement sportif représenté dans toutes les communes de l'agglomération !

Les salles multisports, boulodromes, terrains extérieurs (city stades, skate park...) sont des équipements très répandus, en milieu dense comme dans les communes périurbaines.

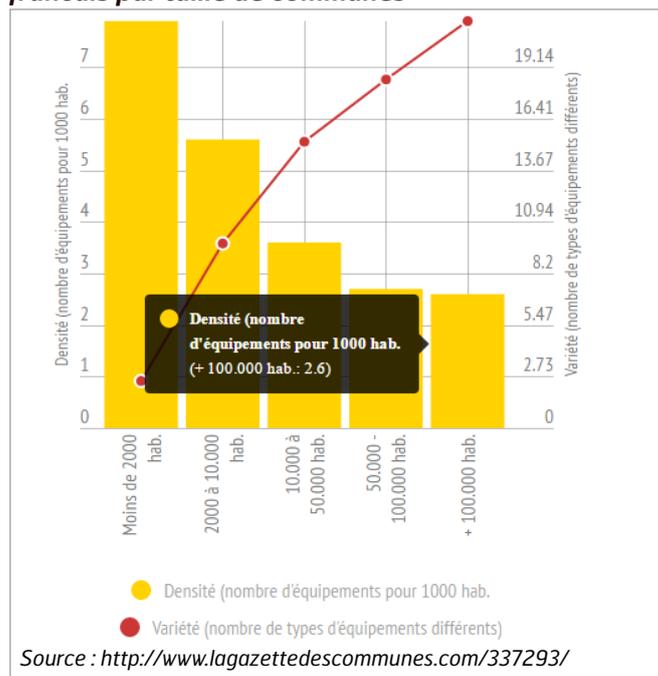
L'agglomération dispose également d'équipements spécifiques, base d'aviron, de voile, bassins de natation, stades d'athlétisme...

→ Une offre plus diversifiée dans les communes les plus urbanisées

Le nombre d'équipements rapporté à la population doit être complété par un autre paramètre essentiel pour mesurer la qualité d'une offre : la variété des types d'équipements.

Les conclusions sont inverses: **plus une commune est peuplée, plus l'offre est variée.** Aussi, un ratio nombre d'équipements/habitant très bas, peut être compensé par une grande diversité de structures comme c'est le cas à Illzach, Mulhouse, Wittenheim, Wittelsheim ou Rixheim .

Densité et variété moyenne des équipements sportifs français par taille de communes



De manière générale, plus une commune est peuplée, moins il y a d'équipements par habitant mais plus l'offre est diversifiée.

Les courts de tennis



12% des équipements sportifs de m2A

100 courts : c'est l'un des équipements sportifs le plus représenté dans l'agglomération mulhousienne

Nombre de courts de tennis couverts et découverts pour 10 000 habitants (valeur moyenne)



6,5



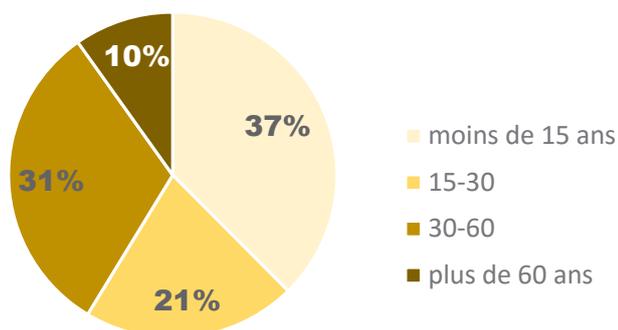
3,7

Donnée RES 2011 pour la France

Court de tennis	Nombre d'équipements
Découvert	77
Intérieur	23
Total	100

3700 licenciés de la FFT dans m2A, dont :

- **27%** de femmes
- **37%** d'enfants



30 € : C'est le coût public moyen d'une leçon de tennis

Source : <http://www.ecosocioconso.com/2015/05/28/jouer-au-tennis-en-france/>

→ Les équipements les plus fortement représentés sur le territoire

Les courts de tennis (couverts et découverts) constituent le second équipement sportif le plus représenté dans la région mulhousienne. Brunstatt est la commune la plus densément équipée en terrains de tennis avec une trentaine de courts. On en compte 24 à Mulhouse et une 20 aine à Rixheim. Seules 7 communes ne disposent pas de courts de tennis dans l'agglomération mulhousienne.

Au niveau national, c'est aussi l'équipement le plus représenté, après les terrains de grand jeu. Ce constat peut être mis au regard de l'opération «5000 courts» mis en place dans les années 1980. Elle visait à démocratiser la pratique sportive du tennis en France.

→ Des équipements bien répartis et accessibles en modes actifs, notamment à vélo

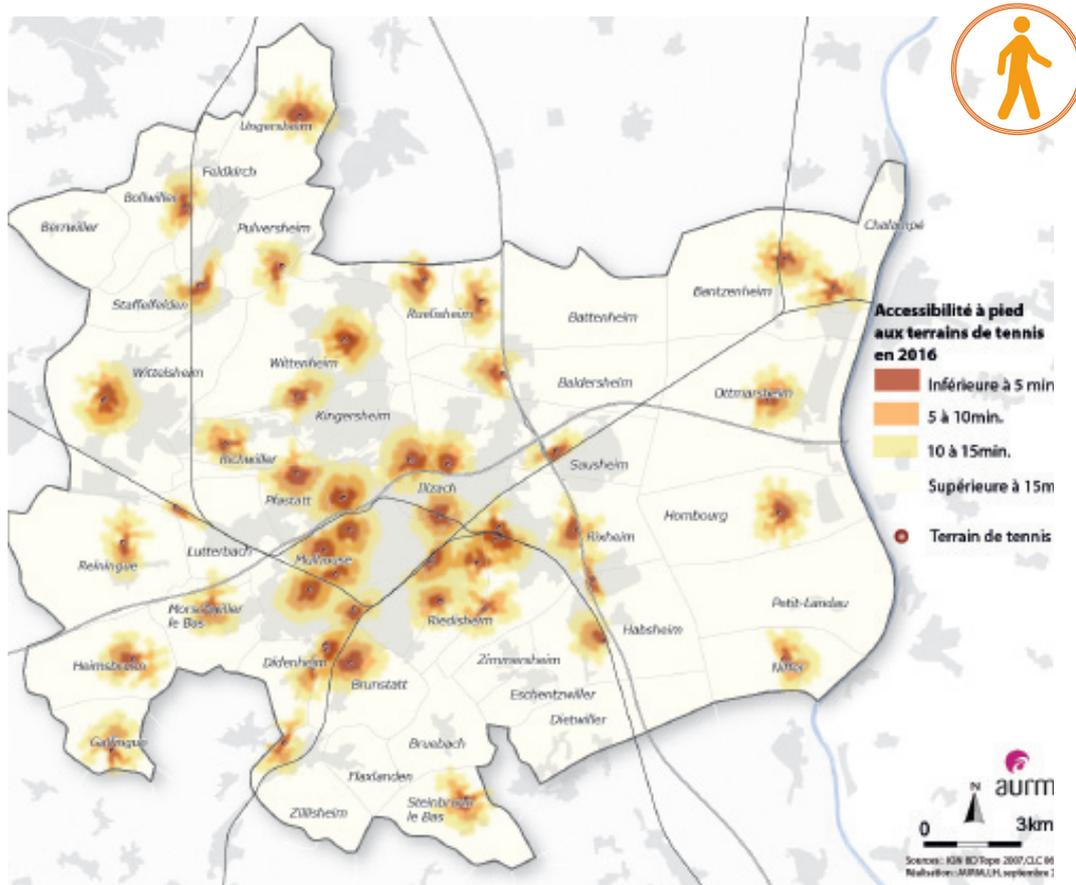
Les courts de tennis maillent l'agglomération mulhousienne. De ce fait, leur accessibilité à vélo est aisée. La carte ci-après montre que quasiment l'ensemble des terrains de tennis sont accessibles à moins de 15 minutes à vélo. Seules les communes de Dietwiller et Berrwiller ne disposent pas de terrains ou ne sont pas couvertes par un rayon d'accessibilité de moins de 15 minutes à vélo d'un terrain de tennis situé dans une commune voisine.

→ Une forte pratique en club chez les jeunes et les actifs

Les moins de 15 ans représentent plus d'un 1/3 des licenciés au sein de la fédération française de tennis. On compte moins de licenciés âgés de 15-30 ans, période d'études et du premier emploi. La pratique du tennis est à nouveau importante pour les 30-60 ans.

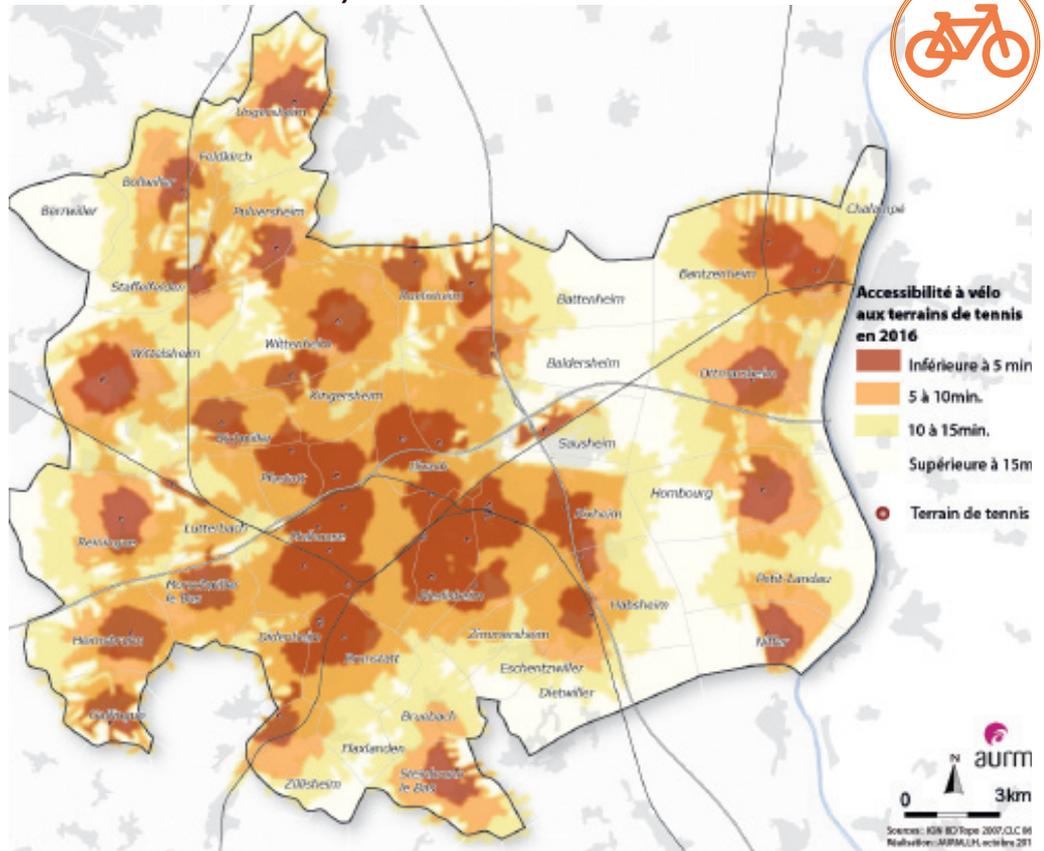
“ Après une vague de popularité dans les années 1980, la pratique du tennis s'est surdéveloppée. Aujourd'hui, la baisse de la pratique licenciée du tennis s'observe dans l'agglomération mulhousienne mais plus généralement à l'échelon national également.

Périmètre d'accessibilité pedestre aux terrains de tennis



58% des habitants de l'agglomération ont accès à un terrain de tennis à moins de 15 minutes à pieds

Périmètre d'accessibilité cyclable aux terrains de tennis



98% des habitants de l'agglomération ont accès à un terrain de tennis à moins de 15 minutes à vélo



Les piscines



3% des équipements sportifs de m2A

24 c'est le nombre de bassins de natation dans l'agglomération mulhousienne

Nombre de bassins pour 10 000 habitants (valeur moyenne)

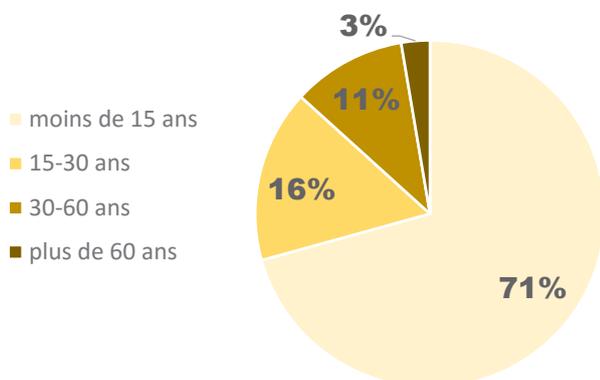


Donnée RES 2011 pour la France

Bassin de natation	Nombre d'équipements
Découvert	7
Découvrable	1
Intérieur	15
non renseigné	1
Total	24

1286 licenciés de la Fédération Française de natation, dont :

- **48%** de femmes
- **71%** d'enfants



➔ Une plus forte concentration de bassins au centre de l'agglomération

A l'échelle nationale, seulement 40% des structures de coopération intercommunale et des communes isolées possèdent un bassin de natation. **L'Alsace apparaît comme une région déficitaire en piscines par rapport à sa densité de population.**

L'offre en bassins dans l'agglomération est très accessible à Mulhouse et sa toute proche périphérie où les habitants peuvent même se rendre à pieds ou à vélo aux bassins. La nouvelle piscine Aquarhin à Ottmarsheim (2014) propose une offre diversifiée avec bassins et un espace bien-être. La piscine d'Ungersheim s'inscrit comme un équipement de proximité. Elle comprend un bassin couvert de 25 m, une pataugeoire extérieure, entourée d'une aire de jeux.

De forts enjeux liés aux besoins des scolaires

➔ **Avec 20 % de sa population âgée de moins de 15 ans en 2013, l'agglomération mulhousienne est face à une situation où l'acquisition du savoir-nager représente un enjeu fort de sécurité publique.**

La natation est l'une des trois premières activités physiques et sportives pratiquées en France. **Les 3/4 des licenciés en club dans l'agglomération mulhousienne sont des enfants et adolescents de moins de 15 ans.**

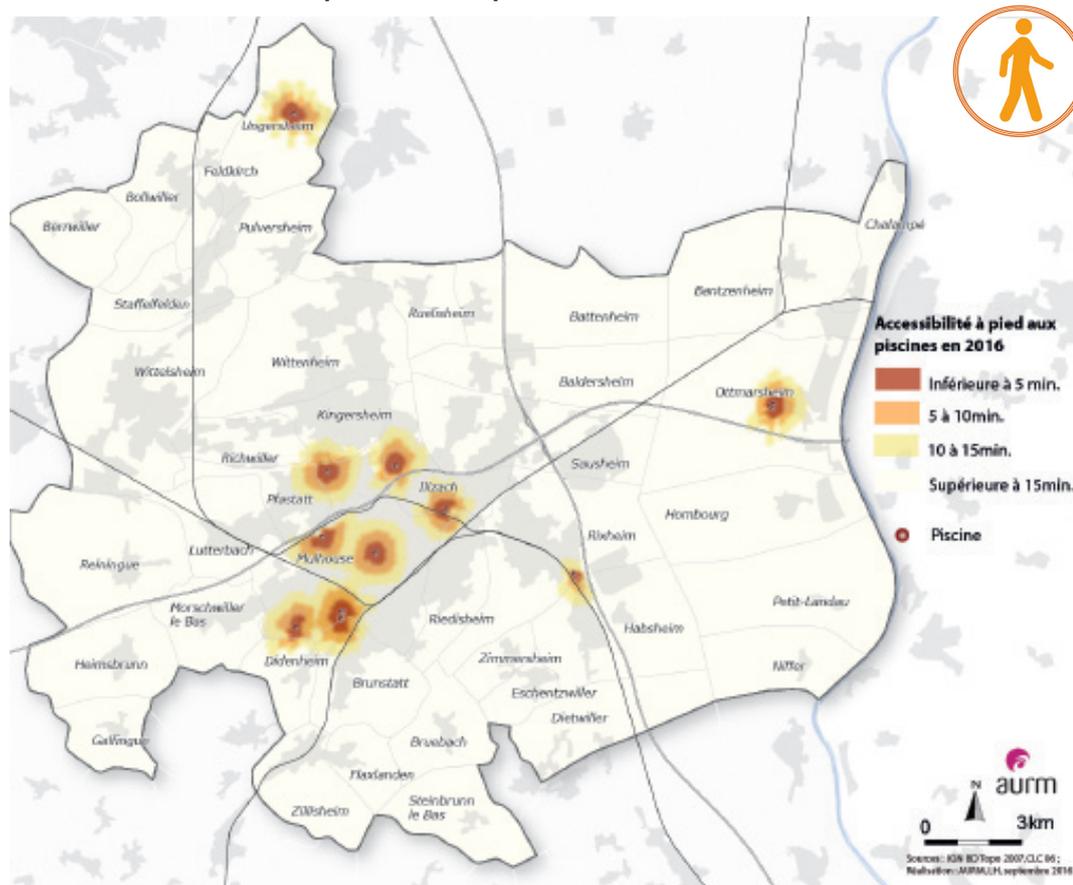
La fréquentation loisirs des bassins (extérieurs et intérieurs) concerne également une grande proportion d'enfants.

L'enseignement de la natation constitue une matière obligatoire à l'école élémentaire. Mais à l'échelle nationale, près d'un tiers des classes élémentaires ne bénéficie pas d'une offre en bassins suffisante pour dispenser un enseignement complet de la natation. **L'agglomération mulhousienne a pour ambition d'améliorer l'offre d'enseignement scolaire pour la natation.** Pour beaucoup de villageois notamment, le déplacement à la piscine doit se faire de manière véhiculée (bus ou voiture individuelle). Cette dimension doit être prise en compte en ce qui concerne l'**enseignement scolaire de la natation pour lequel le coût du transport est un enjeu fort.**

“ L'attractivité des piscines dépasse le périmètre de l'agglomération. La piscine de Guebwiller, par exemple, attire nombre d'habitants de m2A. Et il en va de même pour les piscines de Cernay, Saint Louis, Ensisheim ... Une nouvelle offre privée, Swimcenter, s'est implantée à la cité de l'habitat de Lutterbach.

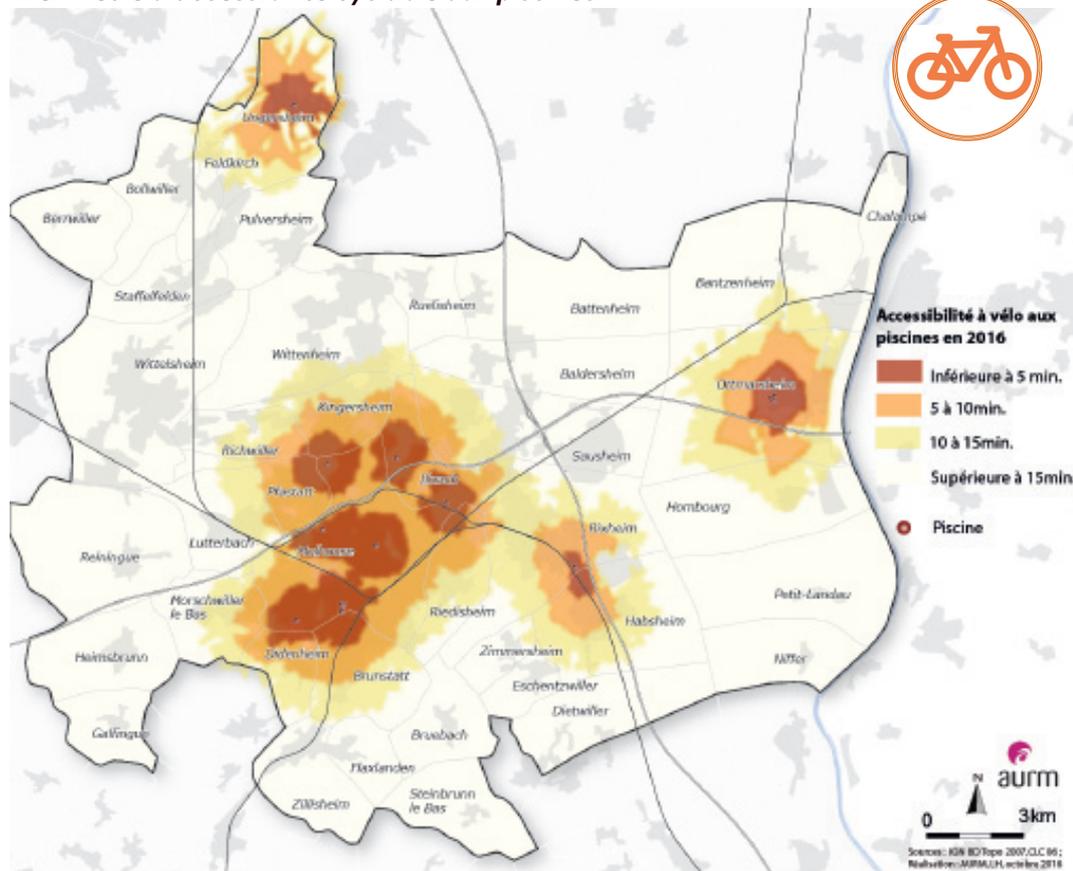
m2A souffre d'un déficit d'équipements nautiques dans le nord du territoire. C'est un enjeu soulevé par M. Bux mais le budget de fonctionnement étant très élevé, ce projet est aujourd'hui en attente.

Périmètre d'accessibilité pedestre aux piscines



37% des habitants de m2A accèdent en moins de 15 minutes à pieds à l'un des bassins de natation de m2A

Périmètre d'accessibilité cyclable aux piscines



75% des habitants de m2A accèdent en moins de 15 minutes à vélo à l'un des bassins de natation de m2A



Les terrains de grands jeux (football & rugby)



19% des équipements sportifs de m2A

144 terrains de foot : c'est l'équipement sportif le plus représenté dans l'agglomération mulhousienne

Nombre de terrains de grands jeux pour 10 000 habitants (valeur moyenne)



6,9



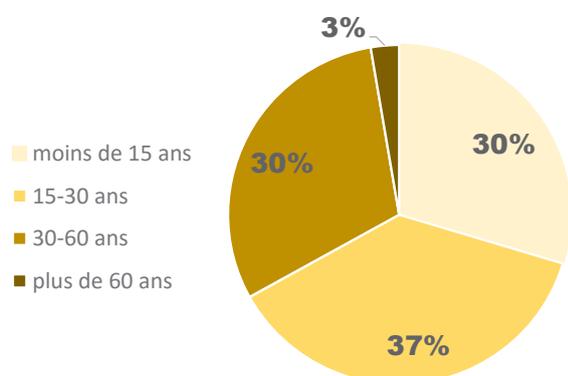
5,8

Donnée RES 2011 pour la France

Nature du sol	Nombre de terrains de foot
Gazon naturel	119
Gazon synthétique	7
Stabilisé/cendrée	9
Surface naturelle	2
Synthétique (hors gazon)	2
non renseigné	5
Total Région Mulhousienne	144

9652 licenciés de la fédération Française de football, dont :

- **4%** de femmes
- **1/3** d'enfants



453 licenciés de la fédération Française de rugby, dont :

- **8%** de femmes
- **40%** d'enfants

Des terrains essentiellement destinés à la pratique du football

La France est globalement bien couverte par les terrains de grands jeux. **La région mulhousienne dispose d'un taux d'équipement sensiblement inférieur à la moyenne nationale.** Ces terrains sont principalement utilisés pour la pratique du football (92%). 2% des terrains de grand jeux sont utilisés pour le rugby et 6% pour un usage mixte.

Une densité d'équipements qui renforce son accessibilité

Toutes les communes de l'agglomération mulhousienne disposent d'au moins 1 stade de football. La densité de cet équipement dans la région mulhousienne permet une **bonne accessibilité dans l'ensemble des communes.** La quasi totalité des habitants de l'agglomération habite à moins de 15 minutes à vélo d'un terrain de football.

La rénovation des stades : un enjeu à l'avenir ?

83% des terrains de foot de l'agglomération sont en gazon naturel. La rénovation des terrains en gazon naturel en gazon synthétique (plus cher, moins d'entretien et des terrains qui restent praticables en cas de gel ou de fortes pluies) **pourrait représenter un enjeu important dans les années à venir.** En effet, les terrains en gazon synthétique supportent une utilisation hebdomadaire de 60h, les terrains en gazon naturel pas plus de 15h.

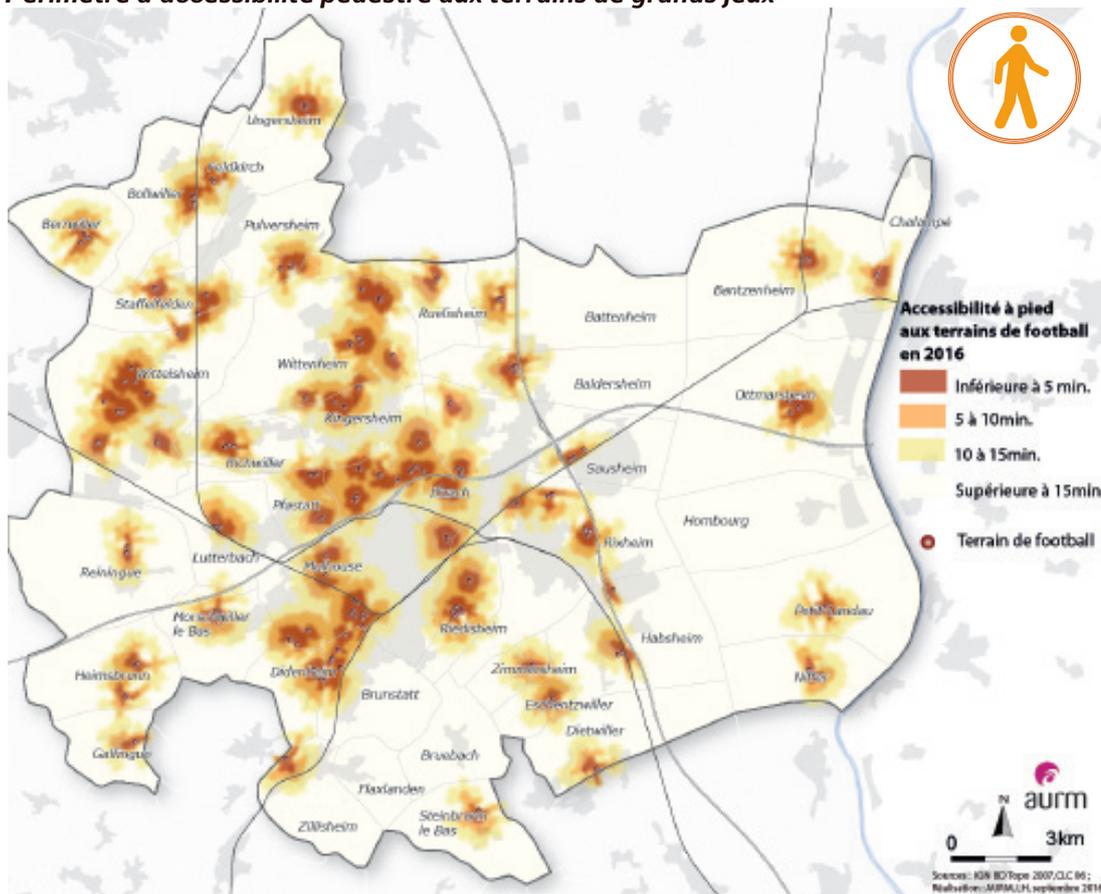
Le football un sport populaire et intergénérationnel

Selon l'étude de Lara Muller, «la pratique sportive en France, reflet du milieu social» (2006), **la pratique du football est quasiment identique quel que soit le niveau de vie de la population.** En effet, 10 à 14% des habitants ayant le niveau de vie le plus faible (1er quartile) pratiquent le foot. Cette même proportion se retrouve pour les personnes composant le 4ème quartile (niveau de vie le plus élevé). Ce sport est également pratiqué à part égale entre toutes les classes d'âges.

“ Le football (à 11) n'échappe pas non plus aux évolutions auxquelles sont confrontées les autres fédérations sportives : **la baisse du nombre de licenciés.** Depuis 2012, à l'échelle du territoire alsacien, il a perdu plus de 12% de ses effectifs

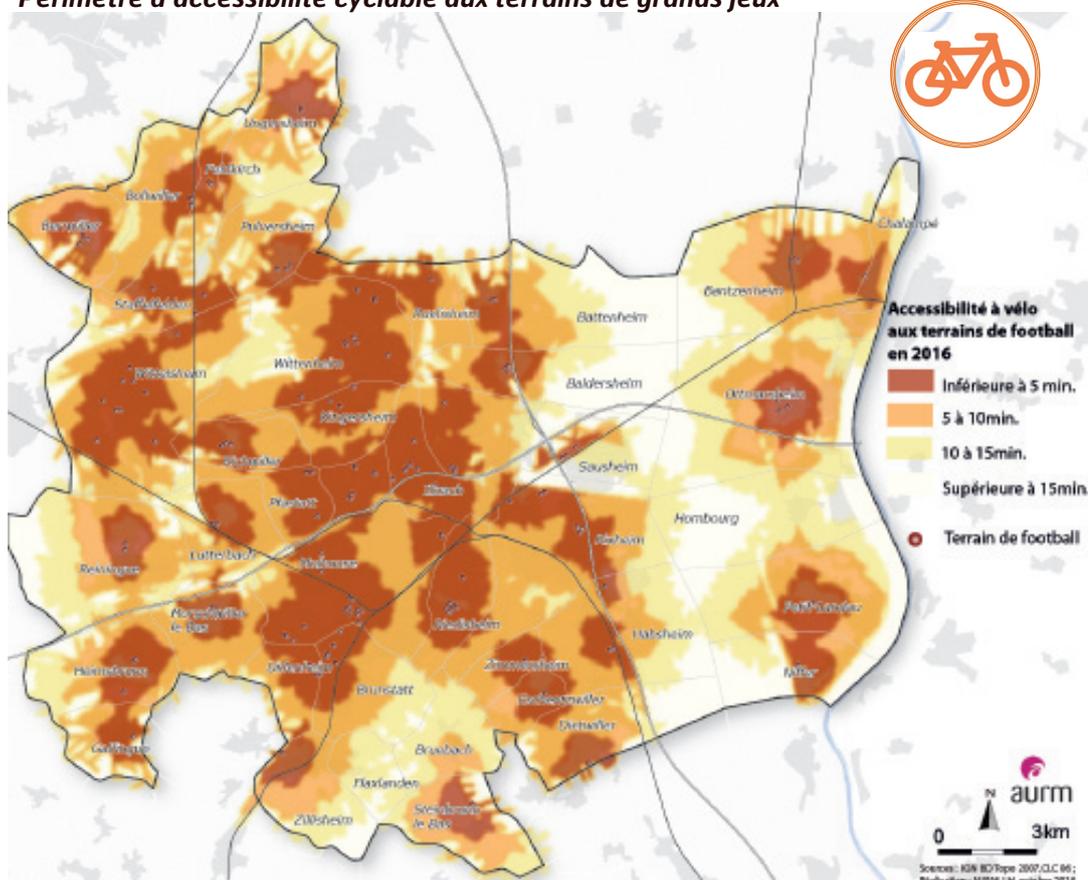


Périmètre d'accessibilité pedestre aux terrains de grands jeux



72% des habitants de l'agglomération ont accès à un terrain de grand jeux à moins de 15 minutes à pieds

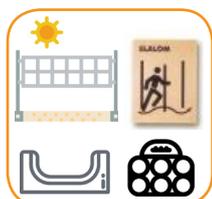
Périmètre d'accessibilité cyclable aux terrains de grands jeux



100% des habitants de l'agglomération ont accès à un terrain de grands jeux à moins de 15 minutes à vélo



Les équipements sportifs extérieurs



20% des équipements sportifs de m2A (city stades, skate parks, parcours santé, boulo-drome, terrains extérieurs de basket, handball, volley-ball, beach volley, quilles...)

178 c'est le nombre d'équipements sportifs extérieurs dans l'agglomération mulhousienne

Nombre d'équipements sportifs extérieurs pour 10 000 habitants (valeur moyenne)



10,3



6,5

Donnée RES 2011 pour la France

463 licenciés de la Fédération Française de boules & pétanque



Terrain de pétanque de Wittelsheim



Skate park de l'Illberg, Mulhouse

➔ **Des équipements peu dépendants d'une fédération mais un taux d'équipement très inférieur à la moyenne nationale**

La plupart de ces petits terrains et équipements extérieurs sont en libre accès, ce qui présente un intérêt pour la pratique sportive non encadrée, que ce soit celle des jeunes (skates parks, city stades) ou au contraire des personnes plus âgées (terrains de pétanque ou de boules). La région mulhousienne dispose, au regard de la moyenne nationale, d'assez peu d'équipements extérieurs et petits terrains en accès libre rapportés à sa population.

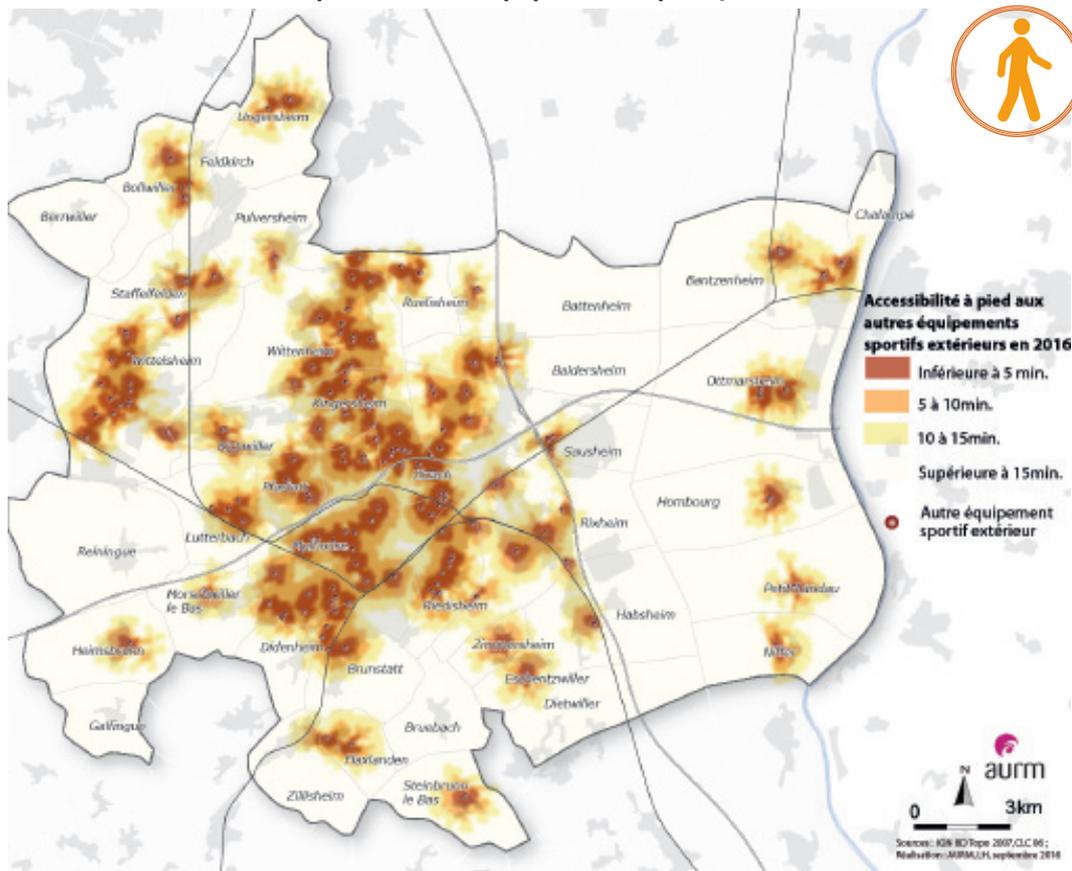
➔ **Des équipements assez accessibles**

Il est difficile de parler de l'accessibilité à cette catégorie tant elle regroupe une variété d'équipements ciblant un public et des disciplines différentes. Néanmoins, la **couverture est globalement assez homogène**, même si les communes les plus urbanisées (Mulhouse, Wittelsheim, Illzach, Kingersheim/Wittenheim) tendent à une plus forte représentation et l'accessibilité à vélo assez aisée.

“ Mulhouse dispose de grands équipements sportifs extérieurs structurants tels que le Waldeck ou la plaine des sports. Parallèlement, **la demande d'équipements pour une pratique libre est en constante augmentation** dans l'ensemble de l'agglomération mulhousienne.

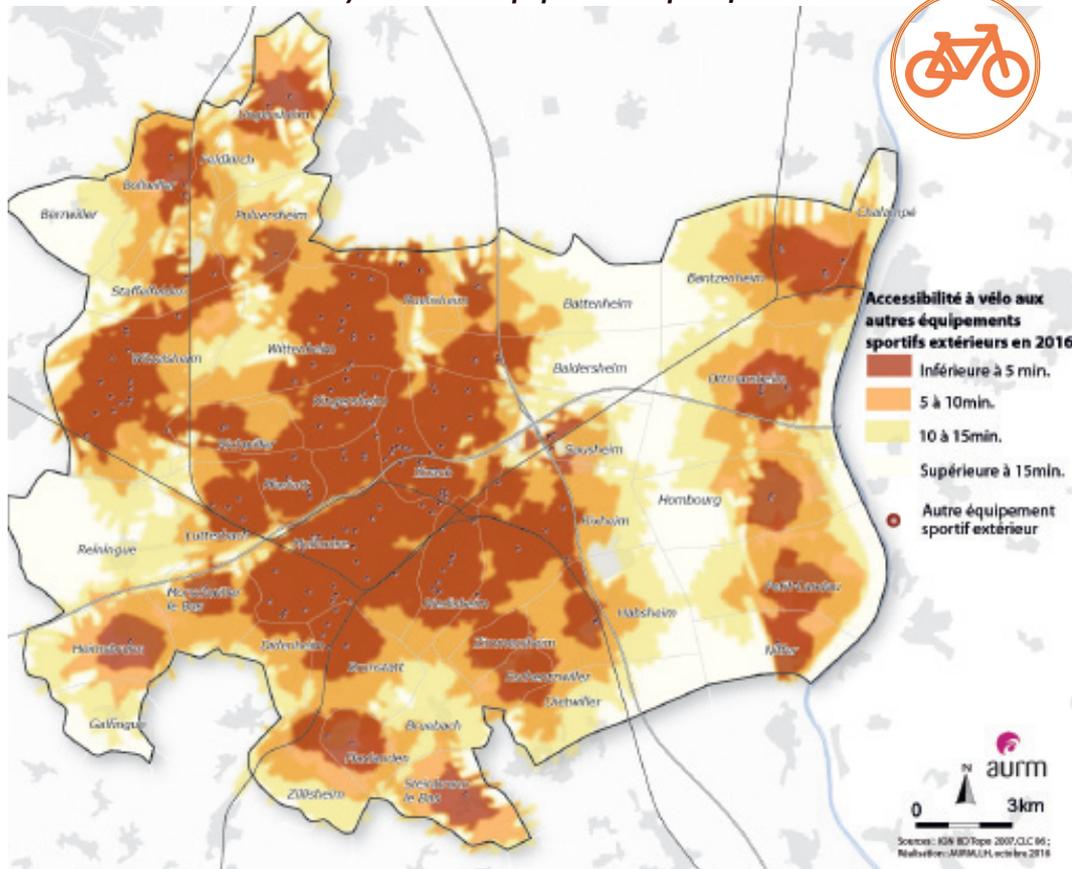
L'enjeu pour les municipalités est de se préserver des éventuels conflits de voisinage que pourraient provoquer une forte fréquentation de ces équipements publics extérieurs (nuisances sonores ...)

Périmètre d'accessibilité pedestre aux équipements sportifs extérieurs



92% des habitants de l'agglomération ont accès à un terrain un équipement extérieurs ou à un petit terrain en accès libre en moins de 15 minutes à pieds

Périmètre d'accessibilité cyclable aux équipements sportifs extérieurs



99% des habitants de l'agglomération ont accès à un terrain un équipement extérieurs ou à un petit terrain en accès libre en moins de 15 minutes à vélo



Les salles de pratique collective *

260 c'est approximativement le nombre de salles de pratique collective (*salles multisports, gymnases, salles polyvalentes, dojos, salles de musculation, salles de cours collectifs, de tennis de table ...*) dans m2A

Nombre de salles de pratique collective pour 10 000 habitants (valeur moyenne)



Donnée RES 2011 pour la France



4090 licenciés d'une fédération de sports de combat (dont 27% de femmes)



300 licenciés de la Fédération Française de danse (dont 80% de femmes et 54% de moins de 15 ans)



3975 licenciés d'une fédération de gymnastique (dont 80% de femmes et 42% de moins de 15 ans)



533 licenciés de la fédération française de tennis de table (dont 18% de femmes et 41% de moins de 15 ans)

* Difficultés à évaluer le nombre de licenciés dans des salles de pratique collective uniquement par rapport à leur fédération. Certaines d'entre elles ne présument pas du type de sport pratiqué, comme par exemple : la fédération sportive de la police nationale, la fédération nationale du sport en milieu rural, l'union nationale du sport scolaire, l'union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP), la fédération française pour l'entraînement physique dans le monde moderne... La liste des licenciés est donc non exhaustive.

➔ L'agglomération mulhousienne bien dotée

L'agglomération mulhousienne se situe au dessus de la moyenne nationale en matière de taux d'équipement en salles de pratiques collectives. Elle compte plus d'une trentaine de salles polyvalentes/des fêtes/non spécialisées. Ces équipements ont majoritairement été construits entre 1975 et 1984. Cette période charnière dans les politiques de construction sportive a été marquée par le lancement d'un programme de micro-équipements de proximité et de quartiers.

➔ Un territoire bien maillé

Entre 1971 et 1975, l'État lança la troisième loi-programme d'équipement sportif et éducatif. Il s'est traduit par le lancement de trois opérations majeures: les «mille club de jeunes», les «mille piscines» et les complexes sportifs évolutifs couverts. Cette politique a permis d'améliorer le maillage de l'agglomération mulhousienne. A l'exception de quelques communes du sud de l'agglomération, la majorité sont équipées d'au moins une salle de pratique collective. L'accessibilité de ces équipements en moins de 15 minutes à vélo couvre quasiment tout l'espace urbanisé (à l'exception du ban communal de Steinbrunn-le-bas).

La rénovation des salles : un enjeu à l'avenir ?

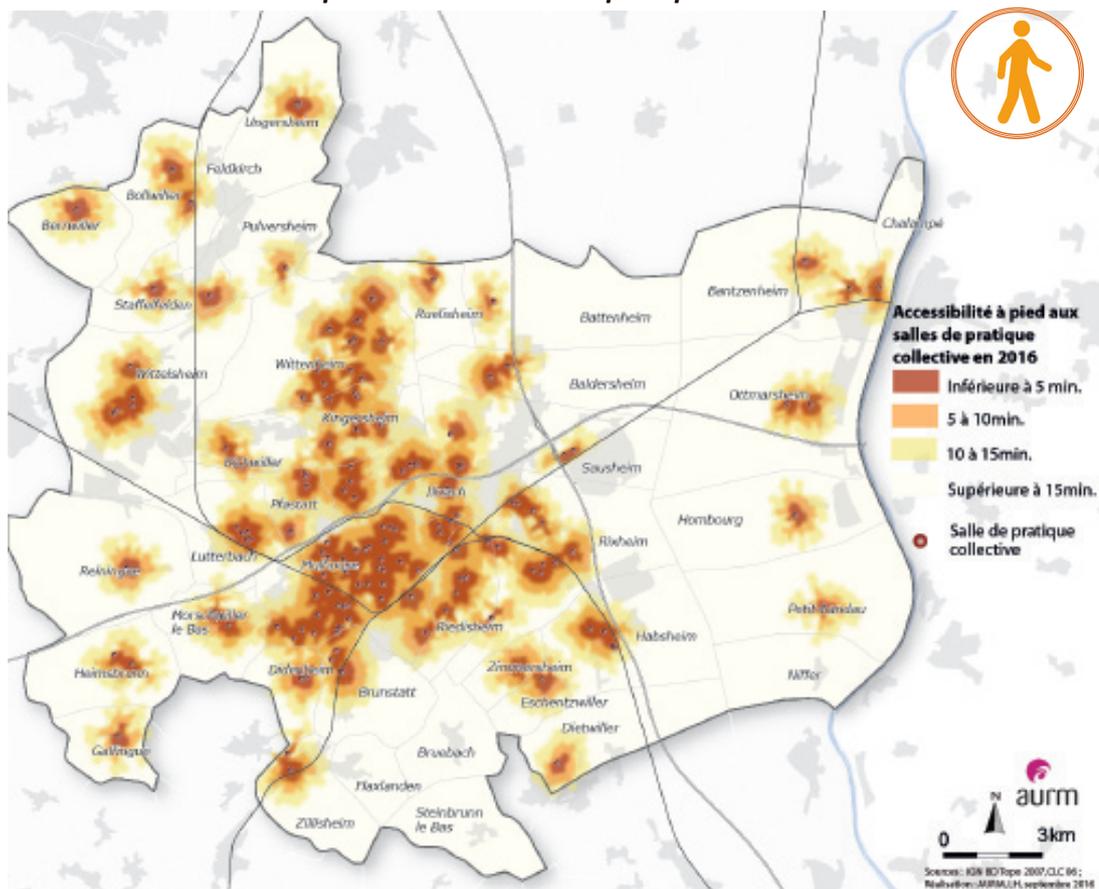


60% des salles polyvalentes de la région mulhousienne ont été mises en service avant 1985. La rénovation énergétique pourrait représenter un enjeu important dans les années à venir pour l'ensemble des salles de pratique collective.



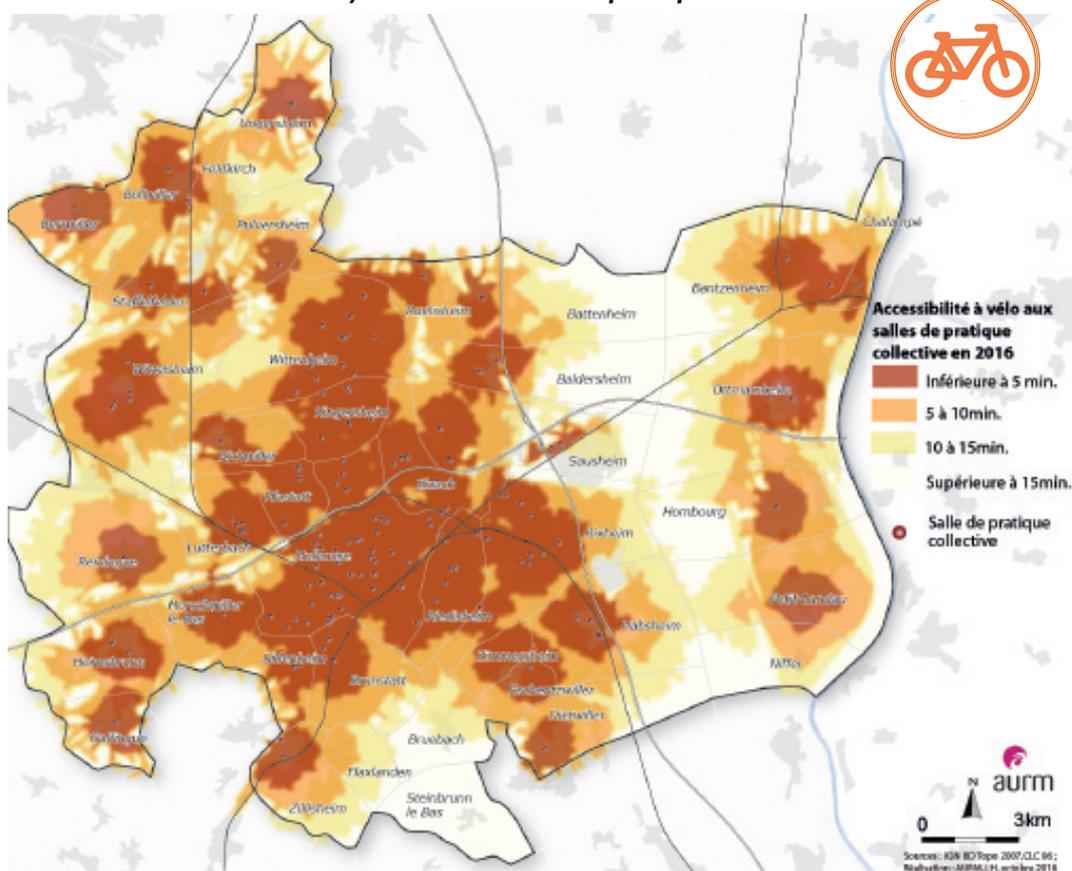
Mulhouse dispose d'un équipement structurant pour la pratique collective: le centre sportif régional. En parallèle, des salles de gymnastique spécialisées ont été construites (gérées pour le Conseil Départemental du Haut-Rhin et cofinancées). Mais le taux de pratique diminue également.

Périmètre d'accessibilité pedestre aux salles de pratique collective



94% des habitants de l'agglomération ont accès à une salle de pratique collective à moins de 15 minutes à pieds

Périmètre d'accessibilité cyclable aux salles de pratique collective



99% des habitants de l'agglomération ont accès à une salle de pratique collective à moins de 15 minutes à vélo

Les autres équipements sportifs

 **510** licenciés d'une fédération de cyclisme et cyclotourisme (dont **19%** de femmes et **18%** de moins de 15 ans)

 **603** licenciés de la Fédération Française d'athlétisme (dont **42%** de femmes et **36%** de moins de 15 ans)

 **446** licenciés d'une fédération française de sports de glace et de hockey (dont **35%** de femmes et **52%** de moins de 15 ans)

 **121** licenciés de la fédération française de la montagne et de l'escalade (dont 41% de femmes et 15% de moins de 15 ans)

 **1720** licenciés de la Fédération Française d'équitation (dont 85% de femmes et 49% de moins de 15 ans)

 **1348** licenciés de la fédération française de golf (dont 33% de femmes et 3% de moins de 15 ans)

 **889** licenciés de la fédération française de tir (dont 9% de femmes et 7% de moins de 15 ans)

 **278** licenciés de la fédération française de tir à l'arc (dont 24% de femmes et 34% de moins de 15 ans)

* Les autres équipements sportifs recouvrent des pratiques et disciplines très variées. La liste est donc loin d'être exhaustive en terme de licenciés et seuls quelques grandes disciplines sont ici détaillées.

Caractéristiques des équipements relevant de l'athlétisme

	Avec éclairage	Sans éclairage	Total
Aire de lancer	2	2	4
Béton	1		1
Bitume		1	1
Stabilisé/cendrée	1		1
Synthétique (hors gazon)		1	1
Aire de saut	2	2	4
Sable		2	2
Synthétique (hors gazon)	2		2
Piste d'athlétisme isolée	2	2	4
Bitume	1	1	2
Stabilisé/cendrée	1	1	2
Stade d'athlétisme	6	4	10
Bitume	1	1	2
Stabilisé/cendrée	1	3	4
Synthétique (hors gazon)	4		4
Total Equipements d'athlétisme	12	10	22

Nombre d'autres équipements sportifs pour 10 000 habitants (valeur moyenne)



Donnée RES 2011 pour la France

→ Un taux d'équipement assez faible

Cette **catégorie d'équipements est très composite**. On y compte les carrières, pistes d'athlétisme, manèges à chevaux, pas de tir à l'arc et aux armes, structures artificielles d'escalades, practices de golf, pistes d'aérodromes...). Par définition, les «autres équipements» ne sont pas les plus représentés sur le territoire national d'où un taux d'équipement moyen assez faible. Mais dans l'agglomération mulhousienne, ce taux est significativement plus faible que la moyenne française.

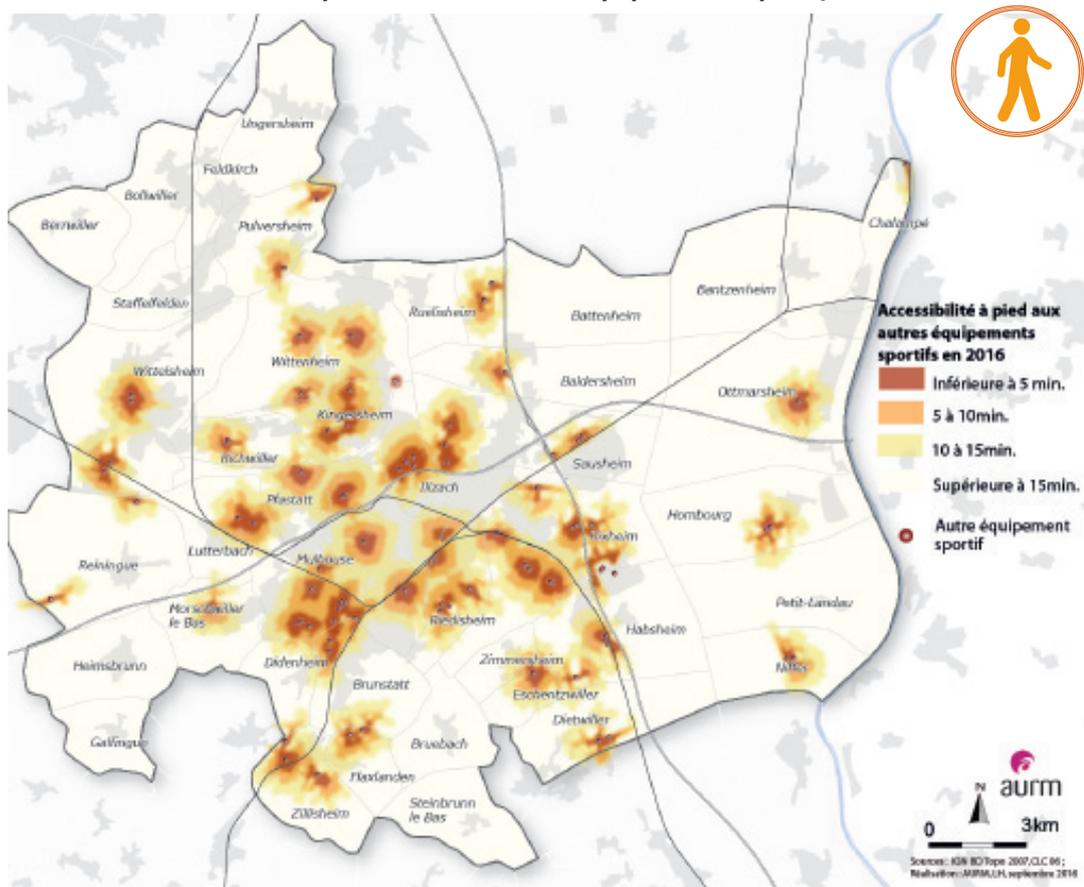
→ Une forte représentation dans les communes les plus urbanisées

La plupart des équipements entrant dans cette catégorie recouvrent des disciplines spécialisées qui ne sont pas et ne peuvent pas être représentées dans l'ensemble des communes du territoire. On note ainsi une **concentration de ces équipements** dans les communes les plus proches de Mulhouse telles que Riedisheim, Illzach, Sausheim ou Rixheim et dans la ville centre.

→ L'enjeu de la réhabilitation au regard de l'évolution des pratiques

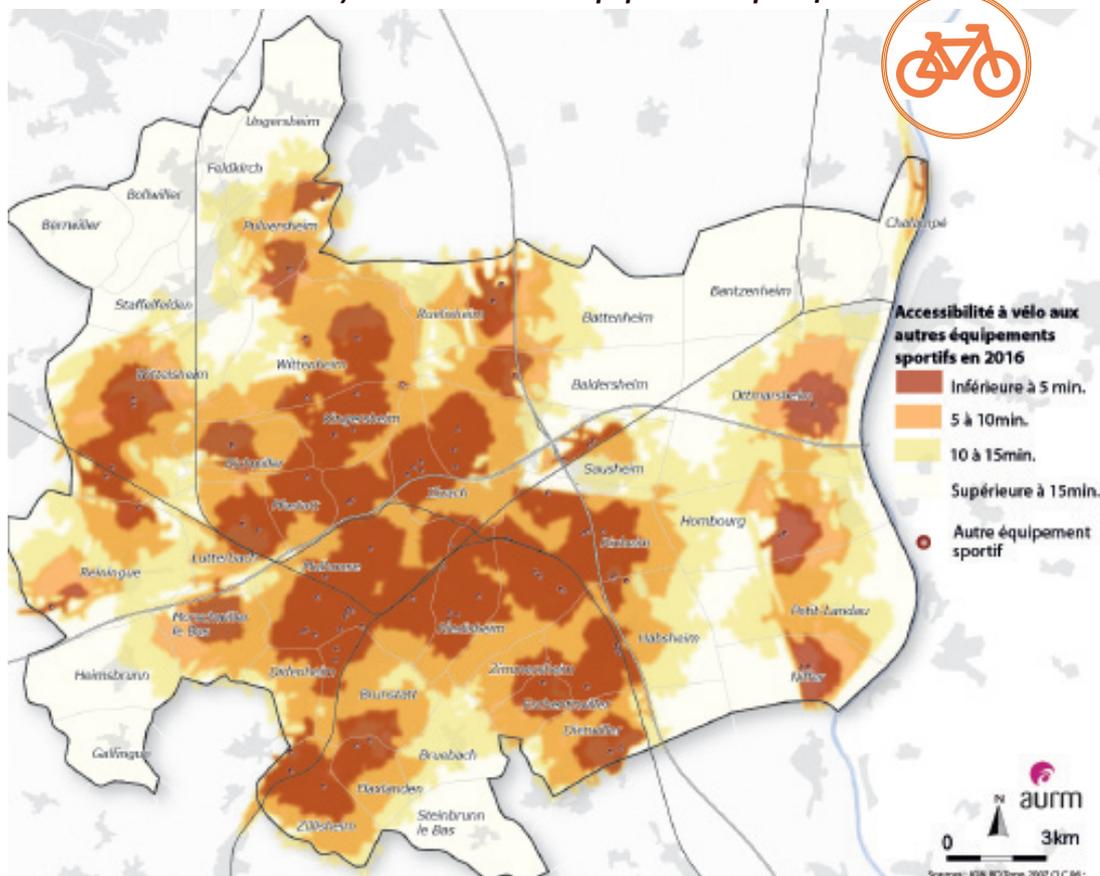
Ces équipements ont, pour la plupart, été construits plus récemment que les équipements sportifs traditionnels, les disciplines étant plus novatrices pour l'époque et plus rares sur le territoire. Toutefois, une partie de ces équipements a été réhabilitée, dont notamment les pistes d'athlétisme. Mais la rénovation des pistes n'aura pas réussi à enrayer un mouvement de fond : la pratique en club est pour cette discipline aussi, en baisse notable. **Les licenciés en athlétisme représentent une faible part par rapport à ceux qui le pratiquent de manière libre** (le trail, le cross fit ou les courses nature par exemple, se pratiquent sans être licenciés)

Périmètre d'accessibilité pedestre aux autres équipements sportifs



72% des habitants de l'agglomération ont accès à un équipement plus singulier à moins de 15 minutes à pieds

Périmètre d'accessibilité cyclable aux autres équipements sportifs



94% des habitants de l'agglomération ont accès à un équipement plus singulier à moins de 15 minutes à vélo



Age et état des équipements/installations

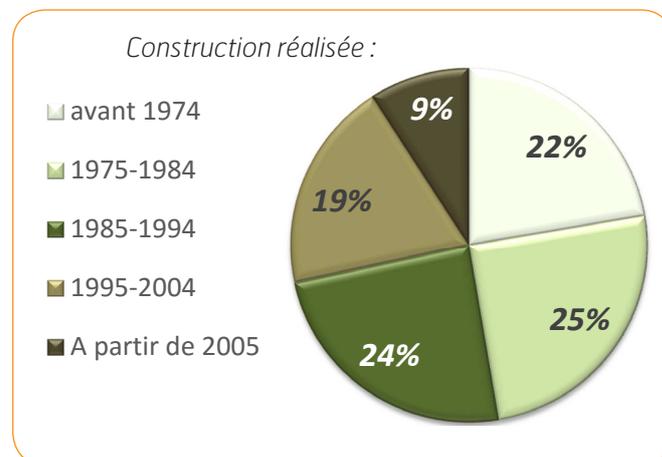
Des équipements anciens et parfois vétustes

Le parc des équipements sportifs français est conséquent, varié et étendu mais il est aussi vieillissant. Avec une année médiane de mise en service en 1986, plus de la moitié des équipements a plus de 20 ans. Les équipements de proximité sont souvent vétustes. Ils sont, de ce fait, de moins en moins adaptés aux besoins grandissants.

Le constat est sensiblement similaire en ce qui concerne les équipements sportifs de l'agglomération mulhousienne. **La moitié du parc a été construit avant les années 1980. Une partie des équipements n'a jamais fait l'objet de travaux de réhabilitation depuis plus de 40 ans! Pour de nombreuses communes, le poids de la gestion de l'existant empêche d'éventuels investissements.**

Dans un avenir proche, de nombreux équipements sportifs seront à rénover et à moderniser. Leur fonctionnalité sera à adapter à l'évolution et à la diversification des pratiques.

Age du parc des équipements sportifs de l'agglomération mulhousienne



Source : RES, juillet 2016

Disponibilité des équipements

Une difficulté récurrente dans les communes de m2A : trouver des créneaux horaires pour répondre à la demande des clubs

Entre les créneaux des scolaires en journée, celles des clubs et des associations en soirée et la multiplicité des disciplines pratiquées au sein des différentes salles, **certaines équipements n'offrent plus aucune plage horaire disponible !** Aussi, certaines activités, bien qu'ayant des demandes de clubs et/ou de pratiquants, peinent à trouver des créneaux horaires leur permettant de proposer une offre au sein des équipements existants. La municipalité de Wittenheim observe une forte demande pour le judo mais ne dispose pas de salle adaptée. Elle souhaiterait ainsi créer une maison des arts martiaux qui permettrait de regrouper dans un lieu unique, les différentes disciplines.

Une demande de badminton loisir pour les 12-16 et 40-60 ans émerge à Wittenheim comme à Sausheim mais il n'y a pas de disponibilité horaire dans les salles dédiées à ce type de pratique.

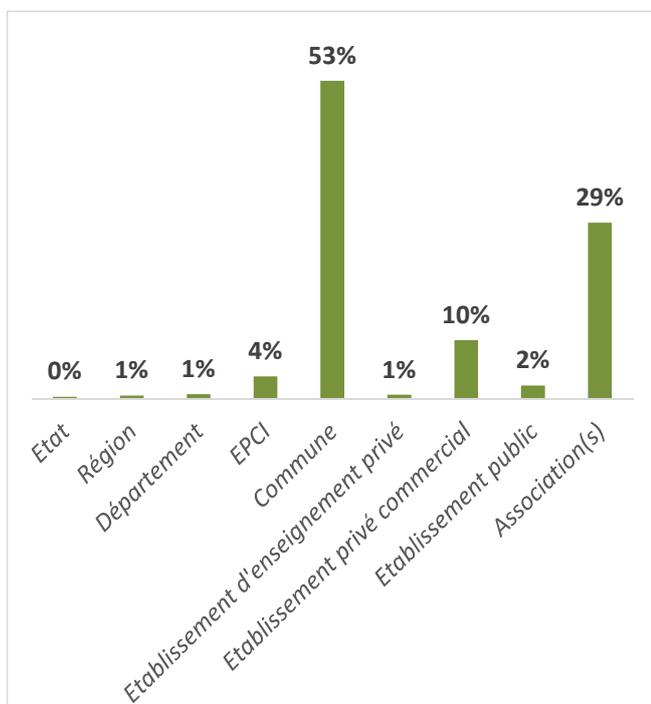
Le complexe sportif de Sausheim peine également à dégager des créneaux pour les clubs et différentes activités. C'est ainsi que malgré une demande forte sur les sports de combat, la commune est dans l'incapacité de proposer des créneaux à d'éventuels clubs.

		CRENEAUX D'ENTRAINEMENTS						
		JOURS	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
CATEGORIES	NOMBRE DE SEANCE/SEM							
MULTISPORTS	1		17h30-18h30					
3/5 ans débutant	1							10h-11h15
5/7 ans débutant	1							11h15-12h30
8/9 ans débutant	1				15h30-17h			
10/11 ans débutant féminine	1		18h-19h30*					
10/11 ans débutant masculin	2		18h-19h30	17h-18h30				
12/13 ans débutant	2			18h30-20h			17h45-19h15	
14/15 ans débutant	2					19h30-21h	18h-19h30	
13/14 ans niveau régional	2		18h30-20h				18h-19h30	
15/16 ans niveau régional	2			19h-20h30	19h-20h30			
16/19 ans FEMININ	1						21h-22h30	
SENIORS FEMININES	2		19h20h30				21h-22h30	
SENIORS MASCULINS PRE-REGION	2		19h30-21h				19h15-20h45	
SENIORS MASCULINS PRENATIONALE	3		19h30-21h	20h-21h30			19h30-21h	

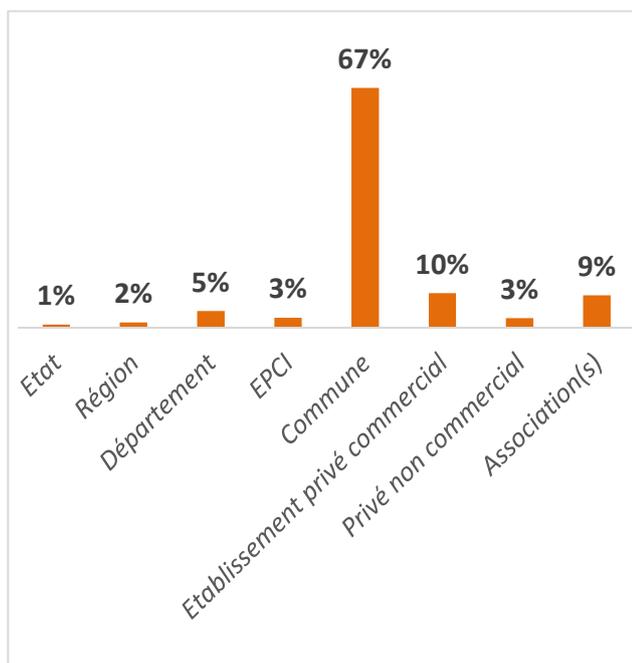
Le club de basket de Sausheim se voit contraint de refuser des adhérents par manque de créneaux suffisants

Gouvernance

Qui gère les équipements sportifs de m2a ?



Qui est propriétaire des équipements sportifs de m2a ?



Les communes majoritairement historiquement propriétaires et gestionnaires de leurs équipements

Ce constat s'explique par l'évolution historique des politiques publiques concernant les équipements sportifs¹.

- La période régalienne (1958 - 1975)** est marquée par une intervention forte de l'Etat qui a permis dans le cadre des lois programme d'équipements sportifs, de réaliser la base du maillage dans les communes par la **construction d'équipements standardisés et normalisés (piscines, gymnases, stades, COSEC)**, rattachés la plupart du temps aux établissements scolaires.
- La période diversifiée (1976-1981)** marque le début du transfert des politiques de construction aux communes et le désengagement de l'Etat. Parallèlement à la municipalisation du sport, **les autres collectivités locales (dont les Conseils Généraux), commencent à intervenir dans la construction d'équipements sportifs**. On observe également le **glissement des installations sportives d'une proximité scolaire vers une proximité de quartier et la multiplication des terrains de petit jeu**. Des demandes d'espaces sportifs novatrices commencent à apparaître: pistes de skate-board, espaces ouverts... C'est à cette époque que les collectivités ont accru leurs patrimoines sportifs.
- La période éclatée (1982-1995)** a permis la diversification dans la conception des équipements sportifs en passant de la rareté à une abondance de lieux de pratique, d'une conception unitaire à une conception polyvalente et à une multifonctionnalité. Les subventions étatiques destinées aux communes sont remplacées par une dotation générale d'équipement laquelle **donne aux communes le choix de financer par elles mêmes des installations sportives. La municipalisation du sport devient presque entière** mais la construction d'un équipement sportif nécessite un financement croisé: l'investissement communal se doit d'être complété par les éventuelles aides des autres collectivités territoriales et de l'Etat. **Les salles et lieux sportifs privés répondant à une logique commerciale font leur apparition.**
- Aujourd'hui**, le modèle sportif français construit dans les années 1960 sur un principe de gestion partagée «Etat/Collectivités/Mouvement Sportif » doit s'adapter aux **pratiques et aux réalités économiques et faire une place aux acteurs privés**. Le plus fort investissement de la population dans les pratiques sportives pourrait donner naissance à une **nouvelle génération d'équipements et un nouveau modèle de gouvernance**.

¹ Marc Falcoz, Pierre Chifflet, «La construction publique des équipements sportifs: aspects historiques, politique et spatial», Les Annales de la recherche urbaine n°79



→ Le sport, une compétence partagée avec la loi NOTR à organiser

Dans le cadre de la loi NOTR, chaque niveau de collectivités territoriales intervient dans le domaine du sport.

Les régions ont en charge la construction et ou reconstruction, l'extension et les grosses réparations des locaux et des infrastructures. Elles assurent également l'entretien général et technique et le fonctionnement ainsi que l'accueil, la restauration et l'hébergement hors missions d'encadrement et de surveillance des sportifs et des stagiaires de l'Etat.

Les compétences du département en matière de sports de nature sont renforcées avec la mise en place d'un plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDSEI) relatifs aux sports de nature visant à garantir la pratique de ces sports dans le respect du milieu naturel et de ses autres usagers. Ce plan a vocation à inclure le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) inscrit à l'article L. 361-1 du code de l'environnement. Depuis la loi sur les responsabilités locales, les départements peuvent utiliser le produit de la taxe des espaces naturels sensibles pour acquérir, aménager et gérer les espaces, sites et itinéraires figurant au PDSEI.

Les équipements sportifs sont généralement co-financés par l'Etat, le département et la région et les équipements de portée communale ne peuvent souvent être réalisés qu'avec l'aide des trois partenaires. Mais aujourd'hui, les moyens financiers de l'Etat sont amoindris et contraints. Pour exemple, la commune de Morschwiller-le-bas s'était engagée dans la rénovation de son gymnase mais un retrait soudain de l'Etat a fait capoter ce projet. La multiplication de ce type de dysfonctionnement pourrait amener à ré-interroger la répartition des compétences.

Type d'acteurs	Compétences en matière d'équipements sportifs
Communes	Tous les équipements sportifs nécessaires à la pratique de l'EPS du premier degré, à la pratique sportive en club et à la pratique du sport pour tous ou de haut niveau, en réhabilitation et en construction.
Syndicats intercommunaux	Tous les équipements sportifs nécessaires à la pratique de l'EPS du premier degré, à la pratique sportive en club et à la pratique du sport pour tous ou de haut niveau, en réhabilitation et en construction.
Communautés de Communes	Idem, mais dans le cadre d'une prise de compétence optionnelle préalablement définie. Le cadre de la compétence sportive de l'EPCI peut être défini en fonction des besoins.
Communautés d'Agglomération	Idem, mais dans le cadre d'une prise de compétence optionnelle préalablement définie. Le cadre de la compétence sportive de l'EPCI peut être défini en fonction des besoins.
Communautés urbaines	Idem, mais dans le cadre d'une compétence obligatoire (équipements structurants). Le cadre de la compétence sportive de l'EPCI peut être élargi en fonction des besoins.
Départements	Les équipements sportifs nécessaires à la pratique de l'EPS pour les collèges ; Les équipements sportifs à vocation départementale ; Le plan départemental des espaces sites et itinéraires (PESI) de sport nature ; Le soutien aux projets des EPCI, des communes et des régions en fonction de critères propres.
Régions	Les équipements sportifs nécessaires à la pratique de l'EPS pour les lycées ; Les équipements sportifs à vocation régionale incluant les équipements de formation ; Le soutien aux projets des EPCI, des communes et des départements en fonction de critères propres.
État	Les équipements sportifs à vocation nationale assurant notamment la formation des sportifs de haut niveau, en liaison avec les fédérations sportives. Le soutien financier aux projets des collectivités territoriales et des associations (CNDS, dont CPER).

Aide financière aux associations: le parti pris d'Illzach

Depuis plus de 3 ans, la commune d'Illzach a mis en place une stratégie de financement des associations. Les **subventions sont désormais fléchées** en complément d'une subvention de base. Principaux bénéficiaires : les jeunes, le sport de compétition et les illzachoïses. **Le soutien aux associations qui apportent une plus-value (acte éducatif, association qui permet le développement du lien social), est une priorité pour la municipalité. Par ailleurs, la coopération entre les communes, est un axe à développer pour la municipalité.**

Un équipement sportif financé par des fonds privés pour soutenir une cause

Le nouveau parcours de santé et de remise en forme de l'illberg comprend 8 agrès sur un parcours de 200 m. Il a été financé à 100% (53000 euros) par l'association «les Mulhousiennes» sur les bénéfices des courses caritatives organisées en 2015, 2016 et 2017 (anticipé). La vocation du parcours est en lien avec la mission de l'association: aider les femmes victimes d'un cancer à retrouver la forme. Il est situé entre la maison des berges et le champ de foire de Dornach à Mulhouse.



Source : www.lalsace.fr

L'intercommunalité, nouvel acteur du sport ?

A l'échelle nationale, beaucoup reste à faire dans le domaine de la prise de compétence sportive des intercommunalités. Localement, le service des sports est mutualisé Ville de Mulhouse/m2A, mais seulement pour les piscines (depuis 2004), les plans d'eau et les patinoires qui sont ainsi gérées par m2A et de compétence intercommunale. **En matière de sport, la compétence communale est très fréquente dans l'agglomération mulhousienne.**

Les enjeux sont importants, tant en termes de pratiques sportives que de cohésion sociale ou d'aménagement. Ils plaident pour une **intervention plus grande des communautés dans le domaine sportif. Ceci est d'autant plus nécessaire que les communes n'ont plus les moyens de construire, de rénover et d'exploiter des équipements pour répondre à la grande diversité des pratiques physiques et sportives.** Selon la Direction Générale des Collectivités Locales, deux exemples justifient à eux seuls une réflexion sur l'intervention des communautés: les piscines et les équipements spécialisés (stades d'athlétisme, les salles de gymnastique, les boulodromes couverts, les salles d'escrime...). Tous ces équipements devraient aujourd'hui être pensés à l'échelle supra-locale en lien avec le mouvement sportif.

Vers une plus grande privatisation du sport ?

On observe une privatisation du sport de plus en plus grande (Décathlon, Swimcenter, salles de sport privées...) alors qu'auparavant la compétence était essentiellement une responsabilité publique. Les acteurs privés interviennent de plus en plus dans le champ des équipements sportifs. Ils s'impliquent désormais dans leur financement, leur construction et modernisation mais aussi dans leur gestion.

Si le développement commercial du sport a favorisé la fuite de certains licenciés, il n'est pas directement concurrent des pratiques en club. Il répond à une demande spécifique. La difficulté réside dans le fait que les structures privées n'ont pas de partenariat direct avec les clubs (pas de mise à disposition de salles, pas de sponsoring..)



Profil des usagers des équipements sportifs

La pratique licenciée intéresse près d'1/4 de la population française quand les études sociologiques (INSEP 1987 – INSEE-MJS 2000) attestent d'une pratique rapportée à plus de 70% de la population, qui comprend notamment les pratiques de sports de nature, les pratiques de santé et d'entretien physique, les pratiques sur les temps de vacances.

➔ 50% de mineurs

Le sport se pratique à tous âges ! **On compte autant de pratiquants mineurs que de majeurs.** Cette répartition s'observe également au niveau français.

Les 10-14 ans sont les plus représentés dans la pratique sportive notamment au sein de fédérations sportives/scolaires.

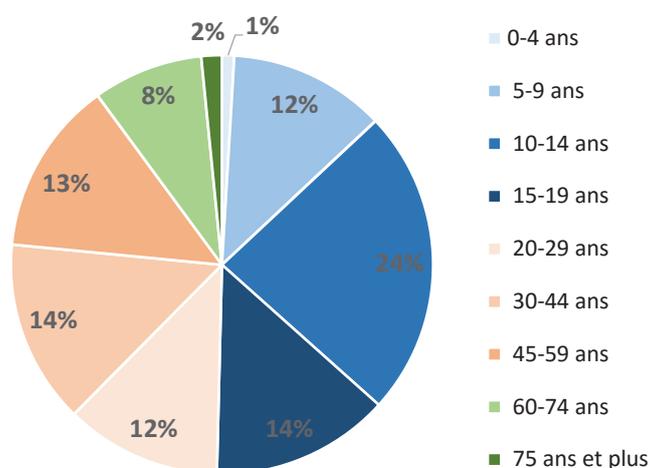
➔ Moins de femmes que d'hommes licenciés d'un club sportif mais des fédérations qui se démarquent

Le sport est en général plus pratiqué par les hommes au sein des fédérations, que par les femmes. Néanmoins certaines disciplines sont plus fortement représentées par les femmes. Si la fédération de natation compte autant de femmes que d'hommes licenciés dans la région mulhousienne, celle du **volley, des arts énergétiques et martiaux chinois, de gymnastique, de danse, d'équitation et des sports de glace** comptent majoritairement d'adhérentes.

➔ Des pratiquants qui s'affranchissent des limites communales

La fréquentation des équipements sportifs ne se limite pas aux pratiquants vivant dans la commune où ils se situent. A Wittenheim, 60% des utilisateurs sont originaires de la commune et les 40% restants habitent une commune voisine. Les usagers choisissent en fonction du rayonnement de l'activité, de sa rareté ou encore de la qualité du club.

Répartition par âge des licenciés habitant une commune de la région mulhousienne



54530 licenciés d'une activité sportive, soit **20%** de la population de l'agglomération mulhousienne (légèrement moins que la moyenne nationale)

30% : c'est le taux de femmes licenciées d'un club sportif dans la région mulhousienne. Ce taux s'inscrit dans la moyenne nationale.

148 : licenciés de la Fédération Française Handisport dont 76% d'hommes.

“ A Wittenheim, les élus observent une demande croissante pour l'handisport et spécialement le tennis ”

Evolution des pratiques sportives

Une baisse de la pratique en club

53% des Français pratiquent régulièrement une activité sportive. Mais on estime que 25 à 30% d'entre eux la pratiquent dans un cadre institutionnel. Aujourd'hui, c'est la pratique libre qui se développe. Différentes explications peuvent être avancées :

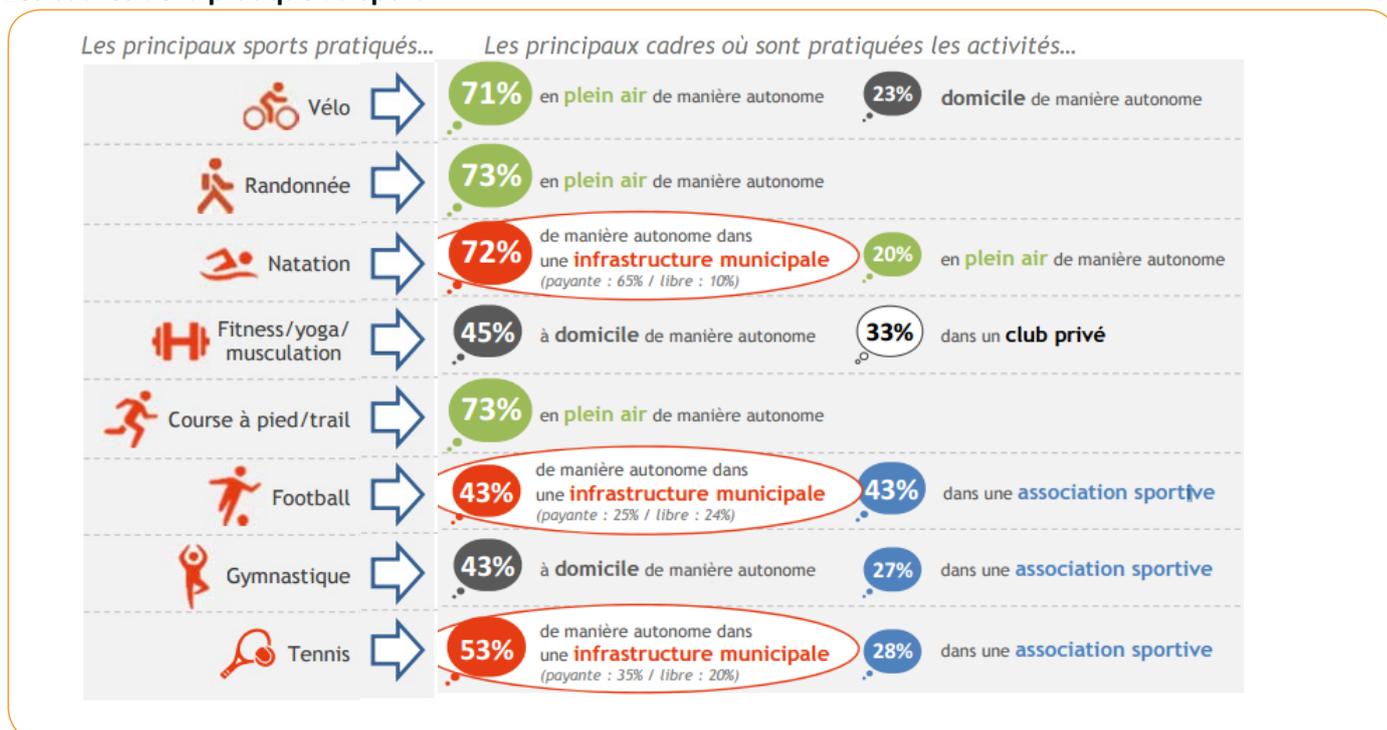
- **La vitalité associative diminue.** A Mulhouse, plus que dans les communes périphériques, on constate un essoufflement de la vie associative
- **Le refus de l'engagement.** Les pratiquants aujourd'hui, consomment directement et quand ils le souhaitent. Par conséquent, la demande est grandissante sur la pratique libre. Les salles privées sont ainsi les premières à s'être emparées d'un marché en proposant une offre sans adhésion. (Ex: Décathlon)
- **Une demande d'encadrement professionnalisé.** Aujourd'hui, le bénévolat associatif ne suffit plus. Les adhérents recherchent un enseignement plus professionnel au sein des clubs. Les micro clubs se développent de plus en plus, tout comme le recours à un coach sportif individualisé, des pratiques inspirées du modèle anglosaxon. Afin de ne pas subir une diminution de la fréquentation, les communes incitent de plus en plus leurs clubs à former leurs intervenants.

Encourager le développement de la pratique libre et sécurisée : les PSO à Mulhouse

Envie de sortir faire du sport gratuitement sans passer par un club? Avec **les pratiques sportives ouvertes (PSO), la ville de Mulhouse permet la pratique du sport-loisir librement et gratuitement en famille ou entre amis, en salle couverte.** Si l'inscription reste obligatoire, la municipalité autorise un accès à plusieurs gymnases de la ville pour y pratiquer librement des loisirs sportifs récréatifs (Futsal, Fitness, Multisport (tennis de table, badminton, basketball, volley-ball), quilles, Qi Gong, cardio-boxing), sans encadrement et en dehors du cadre associatif.

A chaque séance, un responsable est présent pour les inscriptions et la mise à disposition gratuite du matériel (filets, raquettes, ballons...). Chaque séance accueille 40 à 50 participants.

Les cadres de la pratique du sport



Source : « Pratiques sportives et infrastructures sportives de proximité », BVA*, présentation au ministère des sports, 15 décembre 2015
 * 2005 interviews auprès d'un échantillon représentatif de la population française de 18 ans et + via internet.

Running, futsal et paddel tennis: les tendances actuelles

Dans un cas comme dans l'autre, ces sports surfent sur les tendances actuelles : une pratique libre et de loisir. Contrairement au foot traditionnel (à 11), le foot à 5 connaît une forte croissance du nombre de pratiquants.

Les modes de pratiques évoluent et font émerger de nouveaux défis

La sociologie du sport se transforme peu à peu. Les activités pratiquées dans un cadre libre sont très variées. Elles s'organisent entre amis, en famille ou dans les quartiers urbains sur les « city stades ». Elles ont pour finalité l'entretien de la forme physique et la création de lien social par la convivialité qu'elles suscitent.

Le secteur de la pratique non licenciée, en développement constant, est complexe à prendre en compte. Il n'a pas de porte-parole légitime ou d'interlocuteur clairement identifiable, capable de solliciter les décideurs publics. Cependant il constitue un facteur majeur de développement de la pratique dans la société. Il **recouvre de ce fait différents enjeux** :

- **promotion d'une offre privée (notamment dans les secteurs des sports de nature et des activités de santé) ;**
- **opportunité de diversification du secteur associatif traditionnel pour capter de nouveaux publics ;**
- **élargissement du champ sportif vers les secteurs du tourisme et de l'aménagement urbain.**

Street Workout : c'est quoi?

Le street workout, est **la pratique de l'activité physique en accès libre dans l'espace public.** Cette pratique nouvelle, née en Suède, est aujourd'hui en plein essor en France. Les usagers s'approprient alors le mobilier urbain traditionnel pour effectuer librement leurs exercices physiques. La seule condition requise pour faire du **street workout est de le pratiquer en extérieur.** Avec ou sans matériel sportif, l'espace public offre un large éventail de possibilités pour la pratique d'exercices physiques: pompes, tractions, dips, squats, twists, pompes en équilibre, flexions,... les possibilités d'exercices pour du renforcement musculaire sont multiples. La ville de Mulhouse, en collaboration avec les acteurs du sport, définit actuellement de nouveaux circuits urbains.



Le straddl est une des figures les plus difficiles du street workout (ici à Tour Nessel, Mulhouse).

Les tendances à suivre

Les Français souhaitent notamment...



et ont des attentes sur...

Des **plateforme de réservation** pour utiliser les installations sportives payantes
(ex : réservation d'un cours de tennis ou entrée piscines)

Des équipements qui intègrent la **connectivité avec leur mobile**
(ex : bornes wifi, NFC, etc.)

De plus, pour les citoyens, les infrastructures de demain doivent...



Source : « Pratiques sportives et infrastructures sportives de proximité », BVA*, présentation au ministère des sports, 15 décembre 2015
* 2005 interviews auprès d'un échantillon représentatif de la population française de 18 ans et + via internet.

Enjeux et perspectives

Depuis 40 ans, le sport est entré dans la vie d'un nombre croissant d'individus. Les plans équipements des années 70 ont créé un réseau dense sur le territoire français et permis à de nombreuses générations de se familiariser aux gestes sportifs. Aujourd'hui, les espaces sportifs tout comme les pratiques évoluent et nécessitent de repenser l'offre et son organisation. La raréfaction des ressources publiques, la montée des enjeux environnementaux appellent des évolutions fortes dans les choix de programmation des équipements sportifs. Comment s'adapter aux nouveaux enjeux de la pratique sportive, tout en prenant en compte les problématiques actuelles en matière d'aménagement et d'urbanisme?



La grande cour de l'école de Didenheim a été un temps mise à disposition des citoyens en dehors des temps scolaires

➔ Innover avec l'évolution des pratiques sportives

Les pratiques sportives évoluent : l'aménagement devra prendre en compte la grande diversité des pratiques en fonction de l'âge, de la santé, de la performance énergétique.

L'innovation pourrait se traduire par une **plus grande mixité de fonctions** (équipement sportif/ autre équipement/activités économique/résidentiel) **ou de pratiques** (scolaires/public/privé /entreprises) en s'appuyant sur d'autres ressorts que la seule initiative publique. Des initiatives sportives se développent en entreprise, le plus souvent au travers des comités d'entreprise. Les universités offrent également un large panel de pratiques sportives aux étudiants et aux personnels. L'augmentation de l'offre privée est complémentaire à l'offre associative, sans réelle concurrence entre les deux.



En août 2014, la ville d'Eindhoven (Pays Bas) a créé, en partenariat avec Denovo, un parcours santé ludique adapté aux seniors, mettant à profit son mobilier urbain

➔ Poursuivre le développement d'une offre de proximité sécurisée pour tous

Le sport participe activement, à travers tout le territoire, à l'animation des communes et quartiers, à la création d'espaces de convivialité, d'éducation et de socialisation. Le développement de la pratique sportive nécessiterait la mise en place d'une offre adaptée, et de proximité avec la population. Le développement d'une offre de proximité passe par des **initiatives telles que les « city stades »**: les études montrent que ces équipements favorisent les adhésions dans les clubs, de jeunes issus des quartiers urbains sensibles. Le maintien et le développement de la pratique sportive, participent aux réponses que donne notre société à des défis tels que l'égalité des chances et la cohésion sociale, l'éducation à la citoyenneté et la lutte contre les maladies contemporaines comme l'obésité. Des pistes de ski sur les terrils ? Peu probable à l'exception d'une pratique exceptionnelle (type évènement culturel ponctuel), les terrains étant généralement de mauvaise qualité et le règlement minier l'interdisant !

L'importance de l'activité physique adaptée pour la prévention de la perte d'autonomie des seniors a été démontrée. Ainsi, on observe nationalement que la mise en place d'équipements au profit des personnes âgées augmente, surtout dans les maisons de retraite, notamment pour lutter contre l'isolement. La fédération de gymnastique développe une offre vers les seniors. Celle-ci existe dans de nombreuses communes de l'agglomération.

La perception des équipements sportifs de proximité par les Français comme



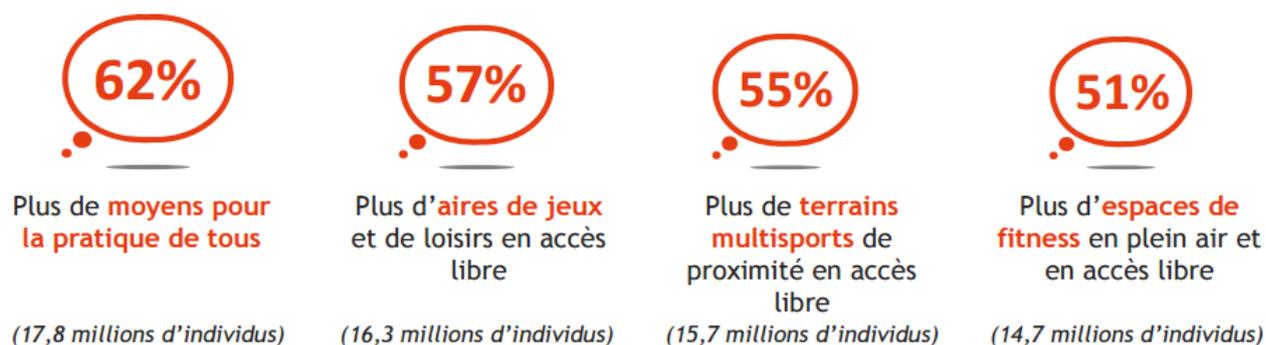


Les attentes des usagers

Des attentes à l'égard de sa commune qui se concentrent sur les infrastructures ouvertes à tous...



Et notamment des attentes fortes pour...



Source : « Pratiques sportives et infrastructures sportives de proximité », BVA*, présentation au ministère des sports, 15 décembre 2015
* 2005 interviews auprès d'un échantillon représentatif de la population française de 18 ans et + via internet.

“ Expériences de mutualisation dans la commune nouvelle de Brunstatt-Didenheim

La commune de Didenheim disposait de peu d'équipements sportifs. Au moment de la fusion avec la municipalité de Brunstatt, le club de football s'est rapproché de la nouvelle entité administrative et lui a cédé le club house et le terrain. Aujourd'hui les deux clubs ont signé une entente qui les amènera peut être à rebaptiser leur club.

➔ Coopération ou mutualisation des équipements sportifs ?

Actuellement, il y a **peu d'initiatives en ce sens**. Mais encore faut-il savoir de quoi on parle. De la mutualisation du matériel sportif? De l'équipement (locaux)? Du personnel? Des pratiques?

La mise à disposition des équipements scolaires aux clubs privés ou associatifs existe mais pose des questions de financement et de responsabilité. Les équipements sportifs des lycées ont été conçus spécifiquement en rapport avec l'activité pédagogique et sont en général sous-utilisés les soirs, les week end et lors des vacances scolaires. Ils pourraient accueillir des activités sportives et culturelles occupant aujourd'hui des gymnases municipaux. Ces ouvertures permettraient de libérer des créneaux sur les équipements municipaux et optimiseraient l'utilisation des installations au sein des collèges. **La mutualisation des équipements scolaires, communaux, départementaux et régionaux par des aménagements simples (accès différenciés) pour être plus généralisée.**

L'âge moyen du parc des équipements sportifs de l'agglomération mulhousienne n'est pas sans poser la question du financement de leur mise aux normes et/ou de leur réhabilitation, ainsi que la gestion des clubs pendant les travaux. Dans cette perspective, la question de la mutualisation peut également se poser.

La multiplicité des pratiques sportives au sein d'un même équipement pose également de plus en plus la **question du calibrage des zones de stockage** du matériel nécessaire aux activités, souvent sous évaluées. Enfin, **l'évolution du contexte communal (fusion de communes) et intercommunal (élargissement de l'agglomération au 1er janvier 2017) amène également à évoquer plus précisément la gestion voire même la mise en commun de locaux.**



Stade nautique, patinoire olympique, centre sportif régional, stade de l'ill, des équipements ayant un rayonnement intercommunal et au delà

➔ Spécialiser les clubs ?

On compte aujourd'hui quelques clubs sportifs communautaires et majoritairement des clubs sportifs communaux. **Une gestion supra communale des clubs de sports permettrait d'optimiser l'offre sportive, de créer des filières, de spécialiser les clubs et les territoires afin de réaliser des économies d'échelle. Elle semble peu probable aujourd'hui dans l'agglomération mulhousienne. Le club de sport est un élément fondamental pour l'image d'une commune. Il la fait rayonner par son nom.** M. Daniel BUX, vice président de m2A délégué au sport, indiquait lors d'un entretien, que les clubs sportifs constituent «l'âme et l'identité des villages». C'est un «service de proximité». L'enjeu réside plus dans la labellisation des clubs (animateurs mieux formés, investissement dans du matériel de qualité, ...) pour répondre à la demande actuelle, que dans leur fusion.

➔ Redéfinir l'intérêt communautaire pour le sport ?

Selon les élus rencontrés dans le cadre de cette mission, l'intérêt communautaire en matière de sport pourrait prendre différentes formes :

- Des sections sportives sont développées au sein des collèges (football, handball, basket, gymnastique...). **Le développement de sections sport études** pourrait être d'intérêt communautaire
- **m2A pourrait également porter le Haut Niveau** dans de nombreuses disciplines
- La compétence communautaire pourrait concerner **les disciplines spécifiques et/ou rares** (canoe, base ball..)
- m2A pourrait faire entrer dans son champ de compétences, **les actions de communication autour de l'offre sportive globale de l'agglomération et la gestion événementielle**. Certains élus seraient ainsi favorables à l'**organisation d'assises du sport** au sein de l'agglomération de manière à faire se rencontrer les présidents des clubs.

➔ Rénover les équipements publics et faire entrer le sport dans la transition énergétique du territoire

Si un club est dynamique, le sport se vit souvent dans la passion et la déraison. La problématique énergétique a ainsi longtemps été négligée. **Les enjeux environnementaux devraient être systématiquement intégrés dans toute approche concernant les équipements sportifs:** préoccupation écologique des usagers et préoccupation économique et de développement durable pour les acteurs du sport.



➔ Développer les sports loisirs

Aujourd'hui, le sport loisir ne se pratique généralement qu'en plein air, hormis à Mulhouse. De plus en plus de personnes souhaiteraient **pratiquer un sport loisir en salle**. Mais l'absence de licence et d'assurance rend cette démarche compliquée à mettre en oeuvre.

➔ S'engager dans un schéma des équipements sportifs de l'agglomération mulhousienne ?

La réalisation d'un schéma d'équipements sportifs permettrait :

- **de mener une réflexion partagée** entre les différents acteurs (élus, techniciens, clubs...);
- **d'élaborer et planifier une offre, la plus complète possible, d'équipements sportifs** répartis géographiquement selon leur nature et leur pratique et répondant qualitativement et quantitativement à l'ensemble des besoins de la population dans ses différentes composantes (licenciés, grand public, personnes handicapées, publics défavorisés, femmes, scolaires, etc.), ceci dans une vision prospective à moyen terme (horizon 10 ans).

Le schéma d'équipements sportifs se construit autour de 3 notions clés :

- **l'objectivation des besoins et du diagnostic ;**
- **le partenariat entre acteurs (particulièrement: collectivités territoriales et mouvement sportif) ;**
- **la mutualisation des moyens.**

Les stratégies nationales définies par les fédérations sportives ne sont pas toujours adaptées aux réalités et à la diversité des territoires (échelle nationale par rapport à une échelle locale). Il est important de pouvoir croiser la stratégie nationale de fédérations avec le besoin des territoires pour rendre ces stratégies locales et nationales convergentes.

Un schéma directeur des équipements sportifs ne serait-il pas un bon levier pour aider à définir les politiques sportives locales et se positionner sur une stratégie sportive à l'échelle de m2A ?



ANNEXES



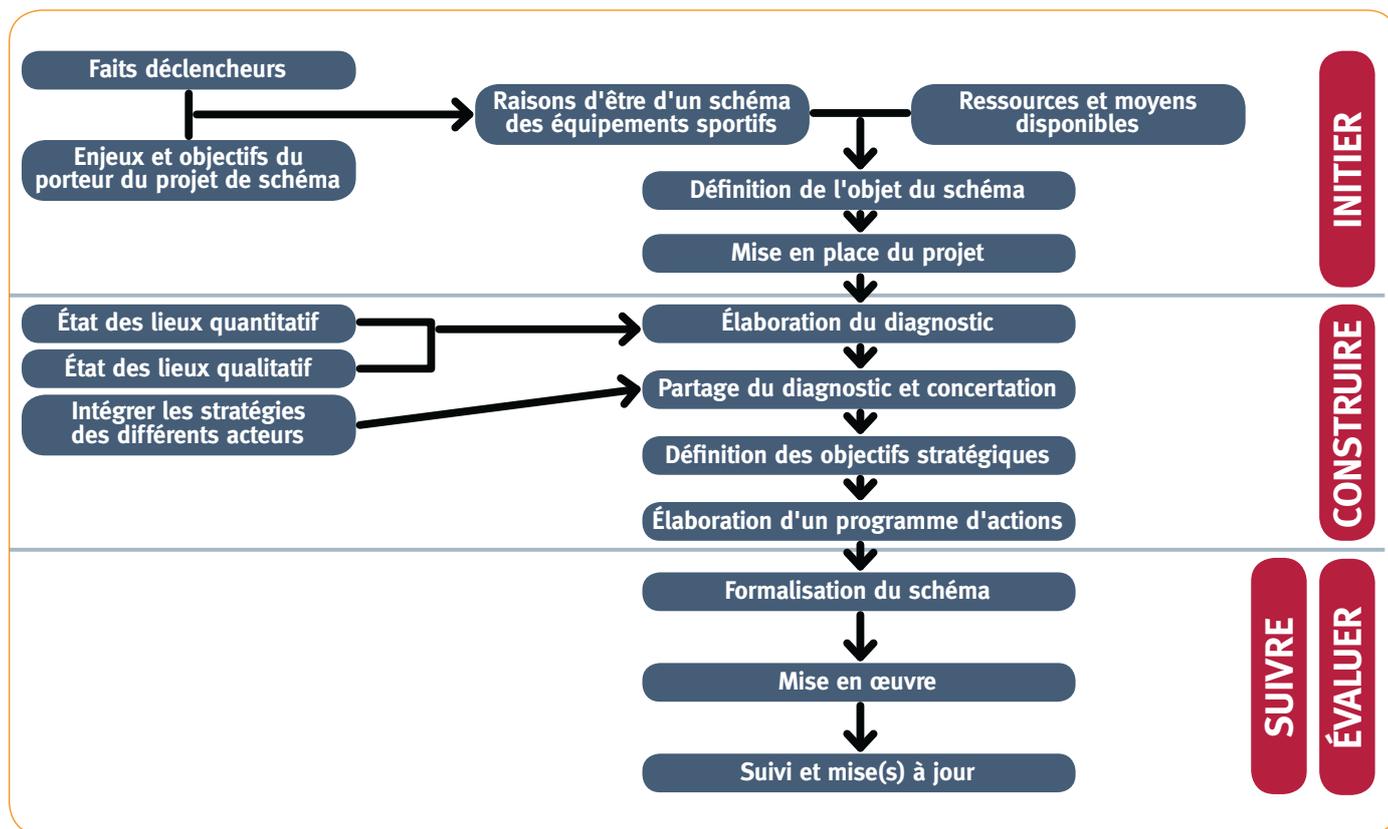
Annexe 1 : Nombre de licenciés par fédération sportive dans l'agglomération mulhousienne en 2016

Fédération	Nombre de licenciés de la RM
F des clubs de la défense	45
F nationale du sport en milieu rural	6
F sportive de la police nationale	73
F sportive des ASPTT	983
F sportive et culturelle de France	1374
F sportive et gymnique du travail	2007
Fédération Flying Disc France	3
FF d'aéromodélisme	164
FF d'aéronautique	164
FF d'aérostation	2
FF d'aïkido et de budo	55
FF d'aïkido, aikibudo et affinitaires	218
FF d'athlétisme	603
FF de badminton	851
FF de ball-trap	37
FF de baseball et softball	45
FF de basketball	2481
FF de billard	55
FF de bowling et sports de quilles	543
FF de boxe	147
FF de canoë-kayak	179
FF de cyclisme	248
FF de cyclotourisme	262
FF de danse	300
FF de football	9652
FF de football américain	98
FF de golf	1348
FF de gymnastique	2406
FF de handball	3783
FF de hockey sur glace	273
FF de judo-jujitsu et disciplines associées	1799
FF de karaté et arts martiaux affinitaires	1149
FF de la course d'orientation	63
FF de la montagne et de l'escalade	121
FF de la randonnée pédestre	50
FF de la retraite sportive	4
FF de lutte	188
FF de motocyclisme	173
FF de natation	1286
FF de parachutisme	31
FF de pêche à la mouche et au lancer	16
FF de pêche sportive au coup	17
FF de pétanque et jeu provençal	401
FF de planeur ultra léger motorisé	34
FF de roller sports	56

Fédération	Nombre de licenciés de la RM
FF de rugby	453
FF de sauvetage et secourisme	98
FF de savate, boxe française et disciplines associées	225
FF de ski	1096
FF de ski nautique et wake board	9
FF de sports de contact et disciplines associées	147
FF de taekwondo et disciplines associées	199
FF de tennis	3702
FF de tennis de table	533
FF de tir	889
FF de tir à l'arc	258
FF de triathlon	196
FF de twirling bâton	2
FF de voile	493
FF de vol à voile	34
FF de vol libre	99
FF de volleyball	892
FF de Wushu Arts énergétiques et martiaux chinois	150
FF d'éducation physique et de gymnastique volontaire	1568
FF d'équitation	1720
FF des clubs alpins et de montagne	584
FF des sociétés d'aviron	77
FF des sports de glace	173
FF des sports de traîneau, de ski pulka et cross canins	3
FF d'escrime	160
FF d'études et sports sous-marins	502
FF d'haltérophilie, musculation, force athlétique et culturisme	118
FF du sport adapté	144
FF du sport automobile	187
FF du sport boules	62
FF du sport travailliste	222
FF du sport universitaire	137
FF handisport	148
FF pour l'entraînement physique dans le monde moderne	877
Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP)	57
Union nationale des clubs universitaires	4
Union nationale du sport scolaire	4519
Total général	54530



Annexe 2 : Principe d'élaboration d'un schéma directeur des équipements sportifs



Source : Ministère de la santé et des sports, Guide pratique pour la mise en oeuvre d'un schéma des équipements sportifs- Méthodes et outils, Avril 2010





Etude éditée et imprimée par :

L'Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne,
33 avenue de Colmar - 68200 MULHOUSE
Tél. : 03 69 77 60 70 - Fax : 03 69 77 60 71
Décembre 2016

Traitement des données : Nathalie Saby, statisticienne
Cartographies : Ludovic Hoerd, SIGiste

Analyse et rédaction : Jennifer KEITH, chef de projet
jennifer.keith@aurm.org - 03 69 77 60 82

*Toute reproduction autorisée avec mentions précises de la source
et la référence exacte.*